

# Sommaire

## Edito du maire

---

2. Pour vivre mieux !

## Actualités

---

8. A propos du Grand Débat national

9. Vœux municipaux 2019

30. Compte administratif 2018 budget communal

34. Le scolyte ravageur et le climat

35. La forêt source de multiples loisirs

41. Nettoyage communal

## Aménagement

---

42. Urbanisme : bilan

44. ZAC des Epenottes Champs-François

45. Autorisation du Droit des Sols

46. Rénovation des voiries des rues de l'ancien village

46. A propos des grands travaux programmés en 2019

## Communiqués

---

49. Communiqués du CCAS

- 49.1 Opération brioches

- 49.2 Dispositif « ma commune, ma santé »

- 49.3 Repas de Noël des Anciens

52. A l'école

53. Compostage

57. Services sur réservation Ginko à votre disposition

59. Entretien des espaces verts des bandes de servitude de gaz

## 60. Informations pratiques

### Ouverture prochaine de la Maison du mieux Vivre !

## Pour vivre mieux !

Dans le projet pour l'avenir de Serre proposé lors des élections municipales et communautaires de mars 2014, nous écrivions « si un partenaire associatif acceptait de s'engager, il serait envisageable d'aménager un local et d'en assurer l'équipement pour y dispenser des formations culinaires et de diététique qui font de plus en plus défaut pour bien se nourrir et s'alimenter au moindre coût ».

Depuis, cette proposition prend progressivement forme, se précise et s'organise. Ce fut un long cheminement qui touche bientôt au but.

Ainsi avez-vous pu lire dans le bulletin d'informations de décembre dernier à propos de la réhabilitation et réaffectation de l'ancienne halte-garderie et ancienne Maison Pour Tous : « Par ce chantier et ces travaux de rénovation profonde du bâtiment c'est un double objectif que nous poursuivons :

- Entretien et restaurer le patrimoine immobilier communal : les travaux programmés feront de ce bâtiment presque un bâtiment neuf, aux normes énergétiques et d'accessibilité, et un bâtiment à l'architecture revisitée pour mieux l'inscrire dans le paysage urbain du quartier. (précisons que le soubassement du bâtiment préexistant, en maçonnerie, est parfaitement sain ; il a donc été conservé tout en imposant la reconstruction d'un bâtiment d'un

poids limité excluant les traditionnels agglos.)

- Créer un lieu de formation, de transfert des savoirs, et de création de réseaux pour tout ce qui touche à l'alimentation ; nous y travaillons avec l'Association Familles Rurales de Franois/Serre les Sapins ».

Et le projet en cours était plus largement exposé aux pages 50, 51, 52 et 53 dans le bulletin de décembre.

Allons un peu plus loin dans cette présentation.

### Problématiques et enjeux

Le projet vise à répondre d'abord aux problématiques qui gravitent, dans, et autour de l'alimentation.

L'alimentation, vaste sujet en lui-même qui recouvre au moins quatre dimensions : la nécessité vitale de l'alimentation (pas toujours satisfaite y compris dans notre pays ; voyons à cet égard l'action remarquable des Restaurants du Cœur et d'autres associations), l'impact de l'alimentation sur la santé (diététique), l'intérêt gustatif de l'alimentation (gastronomie), et la dimension économique de l'alimentation (l'alimentation et le budget des ménages).

Tous ces sujets sont revenus au premier plan des préoccupations d'actualité. Les diagnostics, les rapports, les contributions, et les textes traitant de ces domaines se multiplient.

Que faire pour tenter d'apporter des réponses ? d'autant qu'au fond, s'intéresser à l'alimentation, c'est comme tirer sur le fil d'une pelote de laine, un sujet en amenant un autre.

Ainsi, en effet, s'intéresser à l'alimentation conduit automatiquement à s'intéresser à la production et à l'origine des denrées alimentaires, à leur transformation, à leur transport, à leur commercialisation, avec l'impact de tout cela sur le milieu, sur les ressources en eau, sur notre environnement en général, comme sur nos ressources énergétiques et leur consommation.

Bref, s'intéresser à l'alimentation c'est faire la synthèse des problématiques qui concernent, qui interpellent notre société, qui saura ou non gérer les transitions indispensables pour rendre notre développement et notre environnement durables.

Vaste tâche à laquelle les jeunes générations semblent vouloir porter une sérieuse attention.

Ce doit être un encouragement, car les transitions nécessaires imposent des adaptations pas toujours simples.

Ainsi par exemple (mais il y a plus considérable), nous avons depuis plusieurs années (depuis le mandat précédent) engagé la commune sur la voie du « zéro pesticide » dans l'entretien des espaces publics.

L'objectif est atteint, notre territoire est labellisé « Terre Saine », mais que faisons-nous désormais pour que cette démarche collective devienne celle de chacun (au-delà de l'interdiction de certains produits) ?

Ce petit exemple résume bien notre volonté, notre projet, notre ambition :

Comment, par des initiatives de proximité, ouvertes à tous, comment pouvons-nous contribuer à passer des discours aux actes, de l'intention à l'application ?

 **S'alimenter bien, mieux vivre pour vivre mieux, c'est possible, maintenant !**

La vaste problématique du Mieux Vivre est de plus en plus connue. Nous l'avons souligné, elle impacte nombre de comportements.

Nous savons donc beaucoup sur le sujet, et les perspectives d'adaptation ne sont pas réservées à ceux qui en auraient les moyens financiers. Au contraire même !... c'est vrai tout particulièrement en se réappropriant la maîtrise de notre chaîne alimentaire. Savoir acheter et s'approvisionner, savoir cuisiner, savoir économiser les produits, sont autant de voies connues et reconnues pour se nourrir mieux et à moins cher.

Un commerçant du secteur nous le disait encore récemment au cours d'une réunion de travail.

Cet exemple très concret traduit bien notre ambition qui est d'agir. Sur tous les sujets évoqués précédemment, les diagnostics sont posés, et les préconisations sont connues et se confirment.

Tout cela alimente le discours politique, tout cela donne le contenu au cadre légal et réglementaire qui évolue progressivement.

Et alors ? Que se passe-t-il ? Que faisons-nous pour nous alimenter mieux à tous égards ?

Que faisons-nous pour que le Plan Climat Air et Energie Territorial qui prévoit l'autonomie énergétique de notre territoire en 2050 soit un succès ?

Que faisons-nous ? Nous attendons ?

Nous nous en remettons à la méthode Coué ou à l'incantation comme c'est hélas, souvent le cas, et depuis longtemps, dans notre beau pays ?

Eh bien non ! Nous projetons avec l'ouverture de la Maison du Mieux Vivre, et de ses activités, de donner -à chacun- à ceux qui voudront participer- la possibilité d'apprendre, et d'apporter, pour que chacun puisse agir, changer ses pratiques et ses comportements, bref s'adapter aux exigences d'aujourd'hui. Nous proposons aux habitants de Serre et des environs un lieu, des activités, pour agir maintenant, là où il le faut, là où nous le pouvons...puisque'il s'agit de changer nous-mêmes dans nos comportements...bien loin des « y'a qu'à, faut qu'on ! »...

#### **C'est pour septembre !**

C'est en effet en septembre prochain qu'ouvrira « la Maison du Mieux Vivre » rue de la Machotte à proximité immédiate du Centre Médico-Social du Département.

Bâti d'abord autour des problématiques de l'alimentation, le programme d'activités de la Maison du Mieux Vivre qui s'adressera à tous les publics et à toutes les générations, fera place également à des actions/services à caractère social et relationnel.

Peut-être même que cet espace accèdera à la dimension d'un Espace de Vie Sociale en fonction de la finalisation du projet avec tous les partenaires qui accepteront de nous apporter leur concours -qu'il s'agisse des administrations (DRAAF, DREAL,

DDT,...), des institutions (Chambre d'Agriculture, CAF, Département, Région, Agglomération, Ville,...), des bénévoles associatifs ou des acteurs locaux (producteurs, commerçants, CMS, ....), etc....

Avec l'Association Familles Rurales de Franois/Serre les Sapins, nous sommes en train de finaliser le projet d'activités et son financement. Nous espérons vous le faire largement connaître dans le prochain bulletin, voire sur un support spécial.

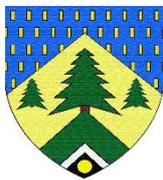
Car c'est ici et maintenant que nous proposons, que nous voulons débiter ou plutôt intensifier les actions, sur le terrain, au cœur de la population, avec la population actrice, avec tous les acteurs impliqués du territoire, d'abord sur l'axe privilégié de l'alimentation dans toutes ses dimensions, facteur de vie sociale préservée dans l'écosystème local, avec « éco » tant à la fois pour « écologique » que pour « économique ».

D'où les multiples facettes de notre ambition, d'où les multiples composantes de notre projet auquel nous souhaitons l'adhésion et la contribution du plus grand nombre.

Gabriel BAULIEU  
Maire

**PS :** voir pages suivantes une présentation schématique de la Maison du Mieux Vivre et de son projet.

Département du Doubs  
Canton de Besançon 2  
Commune de  
**SERRE LES SAPINS**  
25770



## ***A LA MAISON DU MIEUX VIVRE ...***

...APPRENDRE A VIVRE DEMAIN...

C'est aussi vieux que le genre humain, et même que ses ancêtres, l'alimentation est vitale ! Pourtant, depuis quelques décennies, l'addition de l'abondance alimentaire, des progrès de la science, d'une sécurité alimentaire accrue, et de la diminution considérable de la part de l'alimentation dans le budget des ménages, a fait croire que la question alimentaire ne concernait plus les sociétés riches et développées, que c'était pour nous une question dépassée !...

Quelle erreur !

Voilà l'alimentation qui revient au premier plan des préoccupations pour aujourd'hui et pour demain et cela pour de nombreuses considérations à appréhender nécessairement de manière transversale et complémentaire.

Les enjeux sont certes de satisfaire nos besoins vitaux, mais aussi de préserver la santé, mieux même, d'être en forme, de nous responsabiliser, de reprendre le contrôle de ce que nous mangeons, de maîtriser et de transmettre les savoirs faire culinaires, de mieux maîtriser nos dépenses, de contribuer au respect de l'environnement, à la préservation de l'eau et de l'air, de promouvoir les aliments sains, et de progresser tous ensemble sur notre territoire...

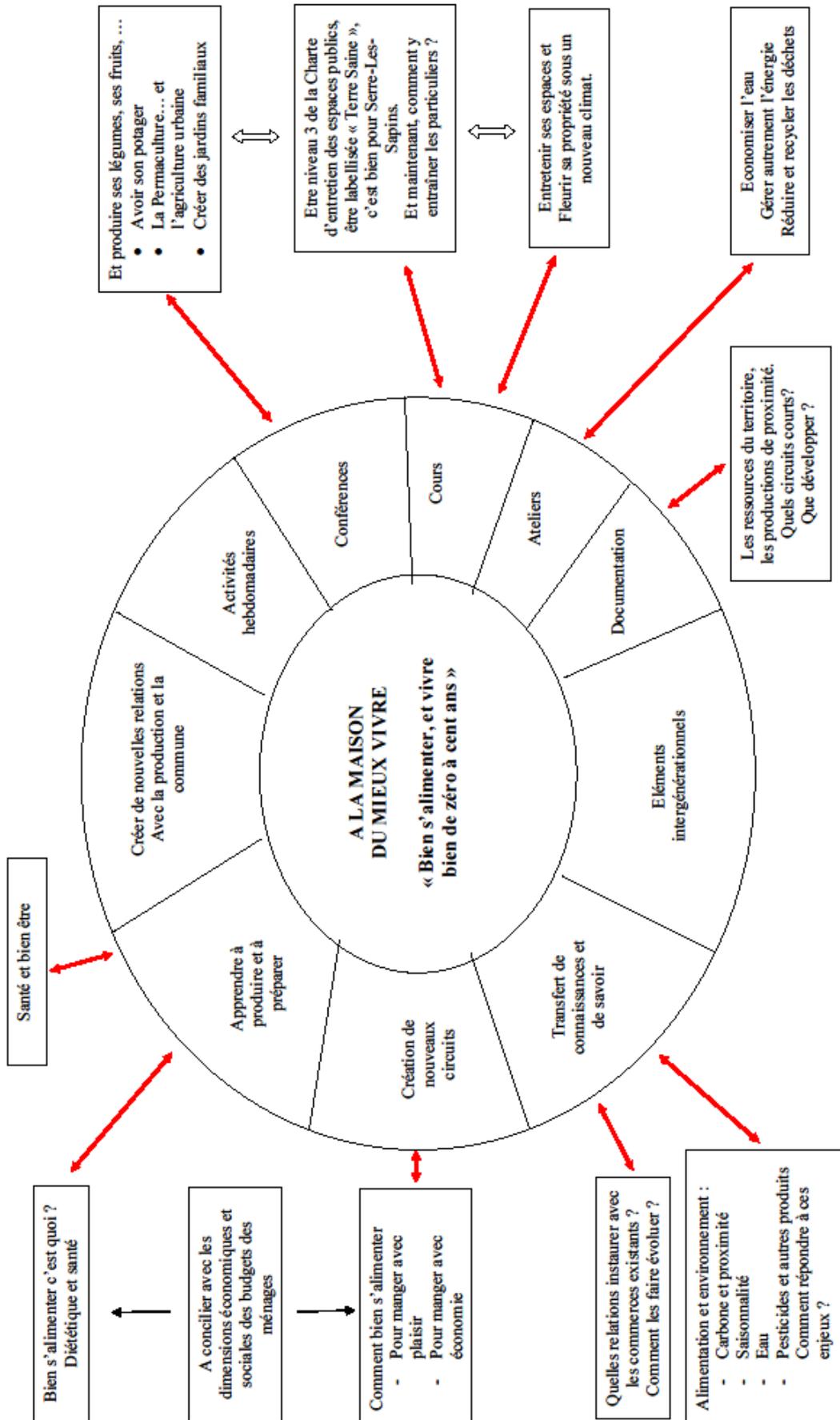
Faire la synthèse de considérations relatives à la santé, à la gastronomie, à la vie sociale et économique des ménages, à l'environnement, pour que tout soit durable, voilà le challenge !

C'est pour répondre à ces questions, c'est pour contribuer à la reprise en main par chacun de ce qui le concerne, c'est pour donner à tous les habitants les moyens d'en savoir plus, d'apprendre, d'échanger, de mettre en place des systèmes, des groupes, des organisations qui seront des réponses construites collectivement, que la commune a décidé de réhabiliter le bâtiment ayant d'abord abrité la Maison pour Tous, puis accueilli la Halte-Garderie « Les Crokinous », afin d'en faire un espace pour y apprendre à vivre demain.

La gestion de cet espace sera pour ce projet, confiée à l'AFR de Franois/Serre-Les-Sapins, qui devra mobiliser tous les acteurs opportuns pour mener à bien la mission confiée.

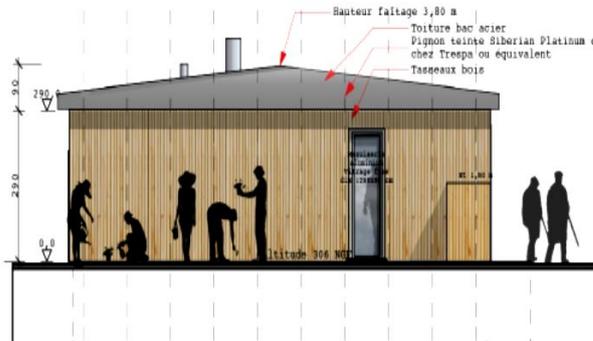
Cette mission, cette responsabilité déléguée, feront l'objet d'une convention qui comprendra les termes essentiels du projet schématiquement exposé dans les pages suivantes.

# « Bien s'alimenter, et vivre bien de zéro à cent ans »



## TRAITEMENT DES FACADES, une touche contemporaine au nouvel équipement

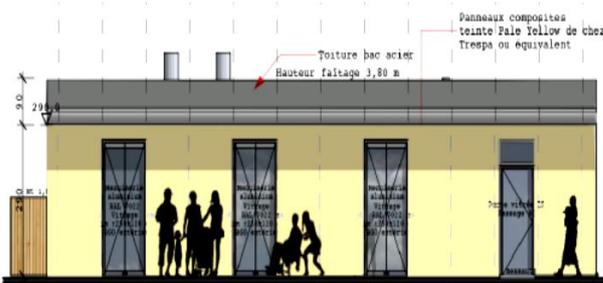
FACADE NORD



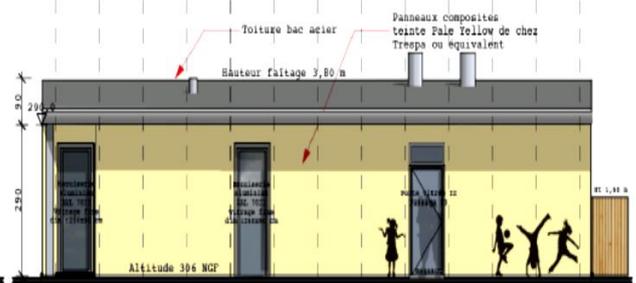
FACADE SUD



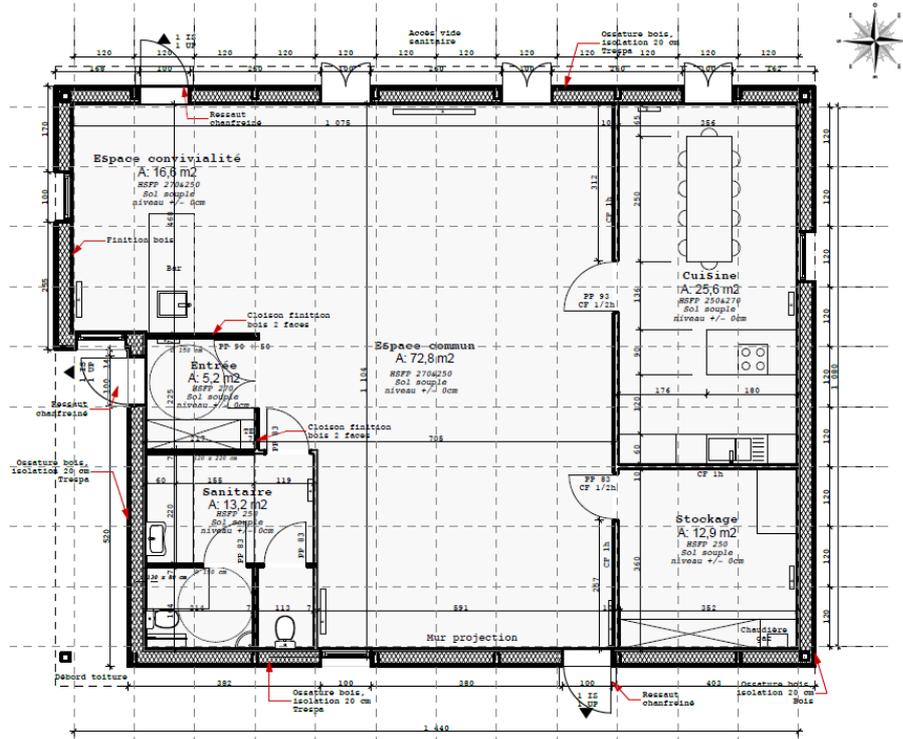
FACADE OUEST



FACADE EST



## AMENAGEMENT INTERIEUR, un aménagement fonctionnel dans l'emprise actuelle du bâtiment



# A propos du Grand Débat national



Compte tenu du contexte social particulier, nous avons assez bien anticipé dans le bulletin d'informations municipales de décembre dernier en y publiant une « contribution au débat civique et républicain ».

Considérant notre champ de compétences, nous n'avons pas traité des questions faisant débat, mais nous avons tenu à faire quelques rappels civiques en faisant référence

- A la Constitution de la V<sup>ème</sup> République
- A la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (à laquelle il eut été pertinent d'ajouter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)
- Et au Préambule de la Constitution de 1946 (IV<sup>ème</sup> République)

Nous avons par ailleurs souligné quelques indications chiffrées à caractère économique et social auxquelles les débats ne peuvent se soustraire.

### Le Grand Débat National...

Ensuite, courant janvier, le Président de la République ayant adressé une lettre à tous les français et lancé formellement le Grand Débat National, nous avons veillé à permettre à tous les habitants d'y participer :

- En diffusant les informations nécessaires dans toutes les boites aux lettres (nous y avons inséré un guide de la citoyenneté et des

chiffres repères), et notamment l'adresse internet à laquelle chacun pouvait envoyer une contribution

- En ouvrant à la mairie des registres du Grand Débat
- Et en organisant un débat public à la mairie le 7 mars, débat animé par Messieurs Albert DEPIERRE et Olivier LEGAIN actuel et ancien co-président du Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon.

### ...et quelques éléments de participation

Bien évidemment, nous ne connaissons pas le nombre de serrisapinois qui ont participé au Grand Débat en se connectant directement sur le site correspondant.

A la mairie, soit sur les registres, soit par dépôt dans la boîte aux lettres, nous avons réceptionné 17 contributions que nous avons fait suivre sur le site du Grand Débat ou déposé en Préfecture.

Enfin, environ quarante personnes ont participé au débat du 7 mars.

Merci aux participants, mais surtout un grand merci aux deux animateurs, et tout particulièrement au participant qui a bien voulu prendre des notes et rédiger un excellent compte-rendu du débat, Compte-rendu transmis également dans les délais sur le site du Grand Débat.

Gabriel BAULIEU  
Maire

## Vœux municipaux 2019

Le 4 janvier, de nombreux serrisapinois et invités se sont retrouvés à la mairie pour la traditionnelle cérémonie conviviale des vœux municipaux.

Belle occasion de rencontres, mais aussi d'écouter des élus du secteur qui avaient répondu à l'invitation ; Fanette CHARVIER Députée, Jean-Louis FOUSSERET Président

du Grand Besançon-Maire de Besançon et les Conseillers Départementaux Françoise BRANGET et Michel VIENNET.

Après le temps des discours, c'est tous ensemble qu'élus et citoyens ont partagé en ce début d'année le verre de l'amitié et la galette.



## Etat des lieux en début d'année

Au cours de la cérémonie des vœux municipaux, le Maire a procédé à un large tour d'horizon sur les dossiers d'actualité.

Soucieux d'informer tous les habitants, il nous semble que cet « état des lieux » présente encore un intérêt certain.

Alors que le maire n'en a exposé qu'une brève synthèse, nous le reproduisons intégralement dans les pages qui suivent, en soulignant -évidemment- que ces propos ont été tenus le 4 janvier 2019.

« Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous ; bienvenue à la mairie, dans notre maison commune, pour passer ensemble quelques instants, dans la convivialité qui sied à cette rencontre des vœux et que nous souhaitons d'ailleurs favoriser dans chacune de nos rencontres.

C'est maintenant une tradition bien établie que cette rencontre annuelle, au carrefour de deux calendriers. Nous y sommes attachés tant les rencontres se font plutôt rares, chacun étant happé par ses préoccupations et occupations propres.

Nous rencontrer dans la convivialité est donc le premier objectif de ces instants.

Et il en est un autre auquel nous tenons ; la rencontre des vœux est l'occasion exceptionnelle que nous avons une fois l'an pour vous parler des affaires de la commune, de la vie locale, et d'entendre nos élus en charge d'autres responsabilités sur notre territoire. C'est je crois important. C'est la vie concrète de la République chez nous et je remercie encore chaleureusement ces élus qui sont encore parmi nous ce soir.....

En préparant ces lignes, je regardais le compte rendu de la cérémonie des vœux de l'an dernier, le 5 janvier. Et je revoyais la

photo sur laquelle j'étais entouré de : Monsieur le Préfet, Madame la Députée, Monsieur le Président du Grand Besançon, Et Monsieur le Conseiller Général, (F. Branget était excusée)

Et ça me paraissait criant, avec vous tous citoyens de Serre les Sapins et des environs, avec vous élus et responsables de divers services et entreprises, les institutions de la République étaient là, représentées, de brillante façon.

Les représentants de l'Etat et des collectivités vous ont exprimé leur point de vue du moment, avant de passer quelques instants avec nous et d'échanger très simplement avec tels et tels d'entre vous.

Pareil instant me paraît extrêmement précieux ; c'est une tranche de vie républicaine assez rare pour l'apprécier comme il se doit. Et elle démontre, et c'est indispensable, que la République et la vie démocratique, ce sont des institutions utiles et légitimes avec des représentants qui le sont tout autant, bien éloignés des clichés de la communication, et davantage encore de ce qu'en font les réseaux sociaux (moyens certes fabuleux d'échanges à grande échelle) mais dont j'ai déjà plusieurs fois écrit, car je le pense, qui sont

hélas d'abord un café du commerce à la puissance infinie !.....

Vivons donc cette République qui est ainsi proche de nous et profitons de ces instants d'échange qui peuvent au demeurant faciliter des contacts ultérieurs plus formels.

Voilà pourquoi je crois essentiel ce deuxième objet de notre rencontre, faisant allusion vous l'aurez compris, à ce que nous vivons dans notre pays et dont je reparlerai plus tard.

Mais je sais aussi que cette séquence paraît longue, trop longue à tous, particulièrement à certains..... Je le sais et je le comprends tout en me répétant sans cesse la question ; mais comment le leur dire ?

Oui, comment dire et expliquer ce qui se passe, ce à quoi nous sommes confrontés, et ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons ainsi ?

N'en doutez pas, tant que j'exercerai les modestes responsabilités qui sont les miennes, je ne me résignerai pas à ne pas dire, à ne pas expliquer !

Je ne me contenterai jamais de céder à la « communication » (la Com) ; je veux continuer à faire de l'information, cette information qui globalement fait tellement défaut, l'info-com s'arrêtant, faisant même prospérer, l'écume des choses, sans jamais aller au fond et donner à chacun les moyens d'apprécier, d'évaluer, bref de se faire une opinion motivée, étayée....

Notre démocratie étouffe et crève de la surabondance de communications en tous genres via tous les supports, et de la quasi disparition de l'information susceptible d'alimenter et d'interpeler l'intelligence

des citoyens disposant alors des moyens pour participer aux débats démocratiques et à l'élaboration de politiques via des structures organisées que sont les partis politiques, sans oublier tous les syndicats, et associations à caractère social notamment qui sont autant de lieux de débat et souvent d'utile confrontation avec la réalité.

Voilà livrée à la fois une analyse et une conviction sur une des causes majeures de la dégradation de la vie démocratique. On ne forme plus politiquement ! On n'informe plus politiquement !

Nous en recueillons en partie les résultats actuellement.

Alors même, me semble-t-il, que dans une démocratie représentative, l'information des citoyens doit être le premier devoir de toutes les institutions. Mais hélas, depuis que les agences de pub leur ont dit qu'il fallait co-mu-ni-quer !!??

Vous l'avez compris, je ne suis pas résigné...dans mon petit coin..... Je continuerai donc ;

Et pour ne pas être long, pour ceux qui peuvent être intéressés, et qui en auront la patience, je mets à votre disposition par écrit ce que j'aurais voulu vous dire que je vais maintenant survoler.

**TOUT D'ABORD JE SOUHAITE ADRESSER DE NOMBREUX REMERCIEMENTS A TOUTES CELLES ET A TOUS CEUX QUI FONT « FONCTIONNER » NOTRE VIE LOCALE**

- les chefs d'entreprise et tous leurs collaborateurs évidemment,
- et sur le plan de la vie collective
  - d'abord l'équipe municipale très investie dans tous les

domaines. J'en remercie chaque membre et particulièrement les adjoints qui assument avec moi les responsabilités de la Municipalité ;

- l'équipe du CCAS (élus, et paritairement non élus, représentant les sensibilités sociales) que je remercie pour ses initiatives et pour sa fidèle implication sur tous les domaines et actions.
- les services municipaux sous la responsabilité (avec celle des élus délégués) de la Secrétaire Générale, qui sont très présents à l'Ecole, sur le territoire communal et dans nos rues, et ici à la Mairie.

Merci pour leur disponibilité quotidienne et leur manière de servir à la disposition de la population.

- Les services mutualisés du Grand Besançon qui sont de plus en plus présents quasi quotidiennement dans la gestion de nos dossiers. C'est le paradoxe, les communes ont de moins en moins de compétences, mais la gestion des affaires est de plus en plus complexe et requiert davantage d'expertises qui ne peuvent être accessibles à des petites communes comme la nôtre.

Je peux citer pêle-mêle les missions AMO et de MOE dans nos gros dossiers/chantiers (voirie, Ecole, ancienne halte-garderie,...), des missions juridiques et foncières pour le

classement de la voirie, pour l'extension du cimetière, des missions d'urbanisme bien sûr pour les évolutions de notre PLU et pour l'instruction de nos PC et autorisations, un accompagnement dans la recherche de financement et des demandes de subventions, une aide pour contracter un emprunt et analyser pertinemment les offres, etc..., etc.....

Auxquels s'ajoutent les services du Grand Besançon intervenant dans notre Commune dans le cadre des compétences transférées : transports, économie, déchets, assainissement, ....et depuis le premier janvier voirie et éclairage public.....

Un grand merci à tous.

- les services publics si importants, les nôtres que j'ai cités (Commune et CAGB), mais aussi ceux de l'Etat de notre Ecole si essentielle pour nos enfants et leur avenir, à la Trésorerie qui gère les comptes et assure nos paiements et encaissements, à la Gendarmerie dont nous avons bien besoin, etc.....
- tous les services des partenaires qui ..... viennent dans notre Commune, le SIEVO qui nous assure une eau de qualité en quantité (même si nous devons l'économiser), et SEDIA qui est l'aménageur délégué de notre ZAC (après avoir accompagné d'autres dossiers de notre Commune)... un merci tout particulier à la conductrice d'opération qui est à la manœuvre et le fait

bien, et tous les autres services sans exclusive.....

- et enfin, réservant sans doute le meilleur pour la fin, je tiens à remercier tout particulièrement les responsables et tous les bénévoles des associations et des Clubs qui agissent sur notre territoire (souvent à un niveau intercommunal) et leur redire – même s'ils le savent – notre profond attachement.

Leur rôle et leurs actions dans tous les domaines sont essentiels pour une vraie vie locale et sociale.

Ils ont tous notre soutien et nous savons leur implication, leur responsabilité, leur constance dans l'action...et parfois leurs difficultés, voire même leur irritation quand ils se heurtent à des exigences démesurées ou à des comportements excessifs de « consommateurs ».

Merci à toutes et à tous, notre Commune, notre village, mais aussi notre agglomération et notre pays ne seraient pas ce qu'ils sont sans vous, sans votre investissement bénévole, sans tout le mouvement associatif.

A travers tous ces remerciements je tiens à exprimer au nom de tous, une reconnaissance, une gratitude, envers celles et ceux, innombrables, qui « font » notre pays, notre société, avec ses défauts certes, mais aussi et d'abord avec sa vitalité, son dynamisme, son imagination, ses solidarités, sa fraternité ;

Et j'y ajoute, parce que c'est capital, en parlant de fraternité, j'y ajoute celles et

ceux qui individuellement, anonymement, mais efficacement, ont une attention particulière aux autres, à leurs proches, à leurs voisins. Nous avons pu le mesurer ici notamment encore cet été pendant la période de canicule quand nous avons –via le CCAS - été parfaitement reçus par celles et ceux que nous avons sollicités pour être attentifs à la bonne santé de leur voisine, de leur voisin isolé(e)...

Merci donc à tous, vous tous qui faites la France de la Liberté, de l'Égalité, et de la Fraternité.....dont les chaînes d'info et les réseaux sociaux pourraient/devraient parler 24 heures sur 24.

Mais sans doute que tout ce qui est bien, tout ce qui marche et fait bien marcher, manque-t-il de sensationnel ?....

Et dire cela, voyez-vous participe concrètement à l'information, à la lutte active que nous devons conduire pour l'information !

**ET CETTE ANNEE 2018 QUI VIENT DE S'ACHEVER N'A PAS ETE UNE ANNEE PAISIBLE AU NIVEAU COMMUNAL.**

Les actions, les projets se sont multipliés ; nous ne souhaitons prendre de retard sur rien.

Mais tout d'abord je rappelle une évidence que l'on oublie trop souvent, l'action municipale des élus et des services est d'abord une action quotidienne pour traiter des affaires du quotidien, pour répondre aux besoins des uns et des autres, pour faire en sorte que tout marche et fonctionne le mieux possible. C'est vrai à l'École, dans nos rues, dans nos tuyaux, et dans nos services financiers et administratifs, et donc dans le service à la population.

Je sais parfois l'impatience que fait naître la flaque d'eau qui ne disparaît pas assez vite, l'ampoule défailante du lampadaire (aux heures de l'éclairage public), la neige (quand il en tombe) qui n'est pas évacuée partout en même temps d'un coup de baguette magique, ou encore le dossier qui n'est pas instruit – « plus vite que la musique » ; je le sais, mais je dois dire que tout cela se passe néanmoins dans des délais raisonnables, conformément aux moyens mobilisés, et dans le parfait respect des délais administratifs lorsqu'il y en a.

J'ajoute pour terminer sur la vie municipale au quotidien que les services de la mairie sont – à Serre les Sapins – ouverts au public six jours sur sept de 8 heures à midi.....et que l'on sait trouver un interlocuteur lorsqu'il en est besoin la nuit ou le dimanche. Bref, c'est la continuité du service public.

Mais au-delà du quotidien ?

♦ Au plan budgétaire 2018, c'est l'année où avec un budget de fonctionnement de moins de 1 200 000 euros, le Conseil Municipal a validé un programme d'investissement sur deux ans de trois millions d'euros, exprimant ainsi une vraie ambition quant à l'équipement de la commune.

2018, c'est aussi le retour de la stabilité fiscale après trois années d'effort qui ont fait suite à des années de taux inchangés.

Et 2018, c'est l'année où a disparu notre budget annexe assainissement avec le transfert de la compétence au Grand Besançon.

● **En 2018, Serre les Sapins a de nouveau connu un développement urbain soutenu.**

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la longue et minutieuse programmation de ce développement au sein de la ZAC des Epenottes-Champs Franois.

En effet, certes notre Commune est dotée d'un P.L.U en légère modification par la CAGB dont c'est désormais la compétence, mais la construction du quartier des Epenottes est conduite conformément au programme de la ZAC visant 264 logements de tous types et de tous statuts, 58 logements au final devant avoir un caractère locatif social.

Cette urbanisation innovante répond parfaitement aux orientations de la Loi et aux prescriptions du SCOT fixant ici une densité minimale de 23 logements par hectare construit (déduction faite des espaces publics).

Cet aménagement, réalisé désormais pour plus de la moitié a été confié à SEDIA qui agit en tant que concessionnaire.

Ce sont donc plusieurs centaines de nouveaux habitants que nous avons avec plaisir accueillis à Serre les Sapins et auxquels nous souhaitons non seulement la bienvenue mais aussi de vivre bien et de vivre heureux.

Nous en saurons plus sur notre population dans quelques mois, puisque notre commune fait l'objet cette année d'une opération de recensement général du 17 janvier au 16 février.

Rappelons à titre indicatif que les premières réflexions formelles et les premières études préalables relatives à la ZAC des Epenottes champs Franois ont débuté au printemps 2010, avec l'ambition d'étaler l'opération sur une dizaine d'années.

L'étalement dans le temps aura, au final, été multiplié par deux.

● **L'Ecole qui a bénéficié d'une importante modernisation informatique en 2017** (les tableaux noirs ont désormais disparu) et du renouvellement de 34 ordinateurs en 2018, fait toujours l'objet d'une attention particulière, et ceci dans la globalité du dispositif Ecole et Centre périscolaire qui constitue désormais un ensemble indissociable pour répondre tout à la fois aux exigences éducatives et aux attentes des familles.

Au plan matériel, nous reviendrons plus loin sur le projet d'extension de locaux à mener à bien en 2019.

Quant aux rythmes scolaires, conformément aux résultats de la consultation réalisée auprès des parents, ils sont revenus à quatre jours, notre PEDT ayant été adapté en conséquence, PEDT qu'il nous revient de faire vivre dans sa plénitude avec le concours du comité de pilotage.

● **La voirie communale a fait l'objet d'un entretien soutenu en 2017 sur plusieurs secteurs de la commune.**

En 2018, cet entretien courant ne nécessitait pas d'interventions aussi lourdes.

Par contre,

- un énorme chantier de rénovation est engagé pour tout le centre du village ;

- la rue des Grands Champs a été totalement réaménagée d'abord et avant tout pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules motorisés, et faire de cette rue un véritable espace sécurisé et partagé entre véhicules et piétons, cette rue étant notamment utilisée par tous les jeunes du

quartier des Epenottes qui rejoignent l'arrêt de bus de la rue de la Faye

- enfin, dans la perspective du transfert de la voirie et de l'éclairage public au Grand Besançon, des reclassements de voirie ont été opérés (VCn°3 de Serre à Champvans déclassée en chemin rural compte tenu de son objet et classement en voirie communale de la partie encore privée de la rue du Stade), et une vingtaine de points lumineux ont été renouvelés (en complément à l'opération quasi générale précédente) dans le cadre du Grand Besançon au sein d'une opération groupée pilotée par la Ville de Besançon (TEPCV).

● **Nous avons beaucoup progressé dans le domaine des réseaux de communication pour le très haut débit.**

Ainsi, l'Antenne ORANGE des Grandes Pièces attendue si longtemps, et installée en 2017 a été mise en fonctionnement, améliorant par là même considérablement la couverture de téléphonie mobile.

Quant aux réseaux physiques, nous avons la chance, d'avoir un réseau cuivre efficace compte tenu de la proximité avec le commutateur (sur la Commune).

Pour autant, la fibre attendue ici comme ailleurs est en cours de déploiement.

Les trois armoires (Points de Mutualisation de Zone – PMZ) sont installées, ...les points d'aboutement, et les points de branchement devraient suivre progressivement.

● **Le C.C.A.S demeure attentif à toutes les questions relevant de sa compétence.**

Mais soulignons encore l'intérêt de l'action « Ma Commune, ma santé » impulsée et soutenue par le CCAS de Besançon qui nous permet de proposer une Mutuelle de

groupe à tous en partenariat avec l'association « ACTIOM ».

En 2018, le CCAS s'est en outre beaucoup impliqué pour mettre en place et faire fonctionner un réseau d'attention et de veille en direction des personnes seules pendant toute la durée de la période de canicule.

Enfin, fin 2018 aura vu transformer le traditionnel goûter de Noël des anciens, en déjeuner de Noël, initiative unanimement appréciée, plébiscitée même.

....sans oublier le succès renouvelé de la traditionnelle opération brioches.

● **De nombreuses autres opérations, et autres évènements ayant jalonné l'année 2018, méritent d'être évoqués :**

-**la sécheresse (et l'interdiction d'arroser)...** au cours de laquelle nous avons été plutôt chanceux au regard des manques d'eau connus dans d'autres secteurs.

Désormais, nous enregistrons les déclarations des propriétaires ayant constaté des désordres dans leur maison (fissures, ruptures, ...) suite à la sécheresse afin d'alimenter notre dossier de reconnaissance du phénomène de « catastrophe naturelle », indispensable pour que les assurances interviennent financièrement.

-**le 17 mars, nous avons organisé à Serre une participation à la Journée Internationale de la Forêt** avec nos partenaires gestionnaire et utilisateurs de la Forêt.

Nous avons par ailleurs ce jour-là inauguré les équipements d'accueil du public et les espaces de loisirs créés en Forêt.

Depuis, de nombreux habitants ont pu en profiter, et plusieurs opérations d'accueil ont été organisées d'une part avec l'Ecole, et d'autre part avec le centre périscolaire, ...sans parler d'activités proposées aux enfants par les encadrants municipaux du SMA !.....

● **Après avoir franchi en 2016 le niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics** (plus d'utilisation de pesticides), **la commune s'est vue en 2018 labellisée « Terre Saine »** par le Ministère de l'environnement.

Il s'agit d'une « pierre » de plus à l'édifice de respect de l'environnement à la construction duquel nous participons tout en encourageant les habitants à faire de même,.... ce qui s'impose désormais.

C'est dans le cadre de cette démarche que nous avons organisé dans nos rues en mars également une exposition pédagogique consacrée aux « fleurs sauvages de nos rues » avec le concours du CPIE.

Et c'est toujours en mars que nous avons accueilli au CCSL la Fête du timbre 2018 du secteur du Grand Besançon (Société philatélique et cartophile de Besançon) sur le thème « le timbre prend la route ».

● **Au plan de l'embellissement stricto sensu du village soulignons deux initiatives :**

-**le fleurissement** à propos duquel je tiens à remercier encore le groupe de bénévoles, confronté cet été aux conséquences de la sécheresse – leur mérite en est encore plus grand.

Par suite, des bénévoles, et des élus, ont procédé durant l'automne au renouvellement de nombreuses plantations en essayant de privilégier des

plantes vivaces moins exigeantes en eau ; merci pour ce travail dont chacun pourra apprécier la pertinence dès la prochaine sécheresse.

-Avec le concours financier d'ENEDIS, et l'intervention de l'équipe spécialisée des CDEI **deux transformateurs électriques** souffrant de tags inesthétiques ont reçu des prestations picturales de qualité qui en font un intéressant mobilier urbain.

● **En application de textes récents, le dispositif communal de Défense extérieures contre l'incendie doit être remis à plat.**

Nous y procédons avec le concours d'un bureau d'études spécialisé missionné dans le cadre d'un groupement constitué au sein du Grand Besançon.

● **La tenue de la liste électorale, change profondément, liste électorale dématérialisée qui devient le Répertoire Electoral Unique (REU).**

Pour l'électeur, ce qui change particulièrement, c'est qu'il aura un identifiant permanent, et que les inscriptions (et radiations correspondantes) pourront être réalisées en permanence.

Cette évolution administrative visible pour l'utilisateur n'en occulte pas d'autres que gèrent les services municipaux avec une avancée considérable de la dématérialisation des transferts de documents administratifs, et des opérations comptables (facturations, et paiements).

● **Le 11 novembre 2018, marquant le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre avait partout en France un ton particulier.**

Outre la sonnerie des cloches (comme en 1918), lors de la cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts, et cela grâce au concours du Club local Histoire et Patrimoine, un temps a été consacré à relater la vie des combattants morts pour la France dont les noms sont inscrits sur le Monument communal.

● **Enfin de Grands travaux ont été engagés en 2018 et connaîtront leur réalisation et leur achèvement en 2019.**

Pour ce mandat municipal 2014-2020, nous avons prévu de réaliser quelques opérations importantes dans le domaine de la voirie, et dans le domaine des bâtiments communaux.

Or, de profondes évolutions dans les compétences de la commune, et l'apparition de besoins avérés sont à l'origine de plusieurs changements.

Tenir compte des circonstances est également une impérieuse nécessité dans la gestion d'une collectivité.

Pour le bien comprendre, plusieurs explications doivent être données :

Les aléas et les évolutions ont conduit à une modification de priorités telles que proposées lors des élections municipales et communautaires de mars 2014 ;

- Ainsi, alors qu'il était seulement indiqué de réfléchir à la faisabilité et à la programmation d'une réfection des voies et réseaux de « l'ancien village » avec enfouissement des réseaux secs, la perspective d'un transfert de la compétence voirie au Grand Besançon a fait « bondir » cet important dossier en première priorité.

- Par ailleurs, considérant la qualité des locaux scolaires et leur récente extension-réhabilitation, il n'avait pas été envisagé d'investissement conséquent dans ce domaine durant le mandat.

Or, le succès considérable et en croissance permanente du périscolaire (alors qu'il y a une trentaine d'enfants scolarisés de moins que dans les années 2000, plus du double déjeuner à la cantine), ajouté à quelques difficultés techniques (état des sanitaires) et à la perspective d'avoir besoin d'au moins une salle supplémentaire, sans oublier la demande récurrente d'un préau, a imposé comme prioritaires également d'importants travaux à l'Ecole.

Dans le même temps, les légers travaux de rafraîchissement des locaux de l'ancienne halte-garderie (rue de la Machotte à proximité du Centre Médico-Social), se sont transformés, après diagnostic et études, en une rénovation profonde du bâtiment qui pourra presque être qualifié de bâtiment neuf.

#### ♦ **Requalification du centre du village ancien**

Après de nombreux et importants travaux touchant aux réseaux et aux voiries, réalisées progressivement dans tous les secteurs de la commune, c'est une opération de rénovation/ requalification considérable qui va être ainsi conduite au centre du village ancien (rues Machotte, Tertres, Saint-Christophe, Vachot, Piques Agnets, Bicheney, Serpent et Tilleroyes).

L'ampleur des travaux se retrouve dans les chiffres, y compris ceux des opérations préalables réalisées par la commune sur le réseau d'assainissement (2017), et par le SIEVO sur le réseau d'eau potable (2018).

Chacun l'aura compris, c'est la perspective du transfert de la compétence voirie au Grand Besançon au 1er janvier 2019, qui a considérablement accéléré la réalisation de cette opération.

Nous l'avons vu, ce projet, lancé sous maîtrise d'ouvrage communale (puis grand bisontine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) a impliqué le SIEVO, mais bénéficiera de la maîtrise d'ouvrage du SYDED pour l'enfouissement des réseaux aériens, d'un concours financier du Grand Besançon, d'une subvention de l'État (et peut-être d'autres subventions sollicitées auprès du Grand Besançon, du Département et de la Région).

Il est intéressant de prendre la mesure de l'ampleur de l'opération à partir du chiffre estimatif global comprenant les opérations préalables à savoir : **2 729 684 € TTC**

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains en limitant le trafic automobile de transit, et en l'apaisant par des dispositifs appropriés (plateaux surélevés, ...)
- Embellir le cœur du village ancien par l'enfouissement de tous les réseaux aériens et par la rénovation des chaussées et des espaces publics.
- Rénover les chaussées, rénover et embellir les espaces publics contiguës (dont la rénovation de la Fontaine et le déplacement du calvaire).

#### ♦ Réaménagement de l'ancienne halte-garderie

Ce chantier et cette rénovation profonde du bâtiment ont un double objectif :

- Entretien et restaurer le patrimoine immobilier communal : les travaux programmés feront de ce bâtiment presque un bâtiment neuf, aux normes énergétiques et d'accessibilité actuelles, et un bâtiment à l'architecture revisitée pour mieux l'inscrire dans le paysage urbain du quartier.
  
- Créer un lieu de formation, de transfert des savoirs, et de création de réseaux pour tout ce qui touche l'alimentation ; un travail préparatoire est conduit avec l'AFR de Franois/Serre-les-Sapins.

La question de l'alimentation devient en effet de plus en plus cruciale dans notre société. C'est tout à la fois une histoire de nécessité, de santé, de qualité, de plaisir,...

Mais c'est aussi une question économique et financière. C'est aussi une question sociale et relat

Nous souhaitons faire ainsi de ce lieu un carrefour pour tout ce qui touche à l'alimentation : s'alimenter, c'est une nécessité, mais s'alimenter c'est aussi une question de santé posée par les excès croissants, question de santé qui renvoie la notion de qualité, qualité biologique, mais aussi qualité gustative.

Et bien évidemment, l'alimentation c'est aussi une question économique et financière pour le consommateur et pour ceux qui produisent, transforment, vendent.

Avec le concours de l'AFR nous avons l'ambition de faire de ce nouveau lieu un espace de vie, de formation, de transfert de savoirs, d'information, de proposition pour appréhender toutes les problématiques et tenter d'y apporter des réponses, des solutions, même si parfois ce seront de simples contributions de la production (relations avec les producteurs, mais aussi cultiver son potager, partager des repas,...) à la consommation (diététique, comment bien se nourrir...) en passant par la transformation et la commercialisation (comment bien acheter, comment mieux acheter !).

Ce lieu, avec ce concept multifactoriel tout à fait innovant, peut devenir majeur dans notre commune s'il devient la ruche d'idées, d'échanges et d'apprentissages que nous ambitionnons.

#### ♦ Extension du groupe scolaire avec création d'un préau

Initialement pas prévu si rapidement, ce projet s'est imposé comme une nécessité avérée particulièrement pour disposer d'un espace de restauration agrandi. Le programme comprendra finalement bien davantage.

Ce projet en est au stade APD, avec la volonté de terminer le chantier pour la fin de l'année 2019.

Les surfaces concernées par cette opération sont d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Le projet comprend les éléments suivants :

- Extension de restauration scolaire – conformité de l'office
- Création d'un préau

- Réfection des sanitaires du rez-de-chaussée avec vérification des réseaux et mise aux normes
- Extension de la zone salle de repos au rez-de-chaussée maternelle pour augmenter le nombre de couchages
- Création d'une classe supplémentaire

Et quelques options :

- Installation de panneaux photovoltaïques
- Coursive sud
- remplacement de la chaudière
- rénovation de la façade du bâtiment

#### ♦ **Extension du cimetière communal**

Le cimetière communal, dans sa configuration actuelle, dispose encore d'une surface disponible pour accueillir de nouvelles sépultures.

Néanmoins, l'augmentation substantielle de la population impose de voir plus loin et d'anticiper les besoins qui vont aller croissants.

Par conséquent, une extension du cimetière est indispensable.

C'est ce qui a été d'abord prévu dans le POS, puis le PLU.

Après quoi une procédure d'extension du cimetière fut engagée, procédure comprenant une étude hydrogéologique qui a été réalisée il y a quelques années et qui certifie que d'un point de vue hydrogéologique le site ne présente aucune contre-indication.

La commune souhaite terminer rapidement cette procédure.

En application de l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales, cette extension est soumise à autorisation préfectorale accordée après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risque sanitaire et technologique.

Afin de déposer un dossier complet nécessaire à l'enquête publique, la commune a missionné la société ELABOR pour qu'elle établisse un projet d'aménagement de l'extension du cimetière.

#### **2018 FUT UNE ANNEE INTERCOMMUNALE EXCEPTIONNELLE.**

L'organisation territoriale de proximité change profondément, c'est même un bouleversement silencieux qui est en cours.

De plus en plus les compétences communales (ou syndicales) deviennent communautaires.

De surcroît, afin d'accéder au statut de Communauté Urbaine, le Grand Besançon, a accéléré plusieurs transferts dont tout particulièrement la compétence voirie et éclairage public.

Faisons un point rapide sur l'état des lieux intercommunal, et soulignons ensuite la nécessité croissante de garantir la représentation des communes au sein de l'intercommunalité.

#### ● **Quel destin commun pour Franois et Serre les Sapins ?**

Comme nombre d'habitants qui s'interrogent, les Municipalités de Franois et Serre-les-Sapins ont souhaité prendre le temps d'une réflexion en commun pour déterminer – ensemble – si l'heure était

venue ou non de franchir le pas, et d'opter pour le degré ultime de la coopération entre les deux communes en choisissant de les unifier.

Cette question semble assez naturelle d'une part au regard de la réalité territoriale (ensemble urbain continu) et du degré de collaboration atteint entre Franois et Serre-les-Sapins, et d'autre part compte tenu du profond mouvement certes intercommunal mais aussi de création de communes nouvelles qui traverse le pays, y compris sur des territoires proches.

Et il se trouve que Franois et Serre-les-Sapins ont – plus que d'autres – de bonnes raisons de s'interroger.

♦ **Franois et Serre-les-Sapins ont une situation, et partagent une histoire singulières**

Franois et Serre-les-Sapins ont cette singularité d'être deux communes voisines qui, spatialement, se fondent l'une dans l'autre pour ne constituer qu'un seul et même ensemble.

Par ailleurs, Franois et Serre-les-Sapins partagent – en partie – la même histoire religieuse et paroissiale qu'il serait maladroit d'ignorer ou de sous-estimer même dans une République laïque...

Ceci ayant conduit à une organisation du mouvement associatif presque exclusivement intercommunale depuis maintenant plus de quarante ans.

♦ **Des étapes ont été franchies, des compétences importantes sont portées en commun... ne sommes-nous pas à un palier ?**

Ce qui est le plus formel à cet égard, est porté – et c'est révélateur – par le SIVU qui est devenu un SIVOM, à savoir :

- le CCSL (avec tout ce qui gravite autour)
- la Crèche Halte-garderie qui constitue sans doute l'élément structurant majeur de la politique de la petite enfance

(les politiques de l'enfance à travers les centres périscolaires convergent d'ailleurs beaucoup y compris par l'intermédiaire de l'AFR).

- Le dojo

D'autres domaines constituent également des réalités intercommunales sans doute inachevées (bibliothèque et équipements sportifs)

Quelles orientations se donner à cet égard ?...

Arrivés au « palier » où en sont les deux communes dans leurs démarches, c'est ça la question : avons-nous la volonté de créer les conditions d'un avenir totalement commun ? (dans l'unification).

Eclairés de toutes ces considérations, nous en avons débattu entre les Municipalités.

Mais quoi que partageant l'analyse, nous avons pu mesurer qu'une perspective de fusion des communes n'était pas majoritairement partagée.

Prenons-en acte tout simplement.

● **Le SIEVO nouveau est arrivé**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « eau et assainissement » est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

C'est le cas directement pour tout ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées.

S'agissant du service de l'eau potable, notre commune a transféré cette compétence au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) en 1964.

Ce syndicat assurant le service de l'eau potable sur le territoire de plusieurs communautés, la prise de cette compétence par le Grand Besançon pouvait conduire soit à demeurer au sein du SIEVO, soit d'en sortir.

Pour prendre cette décision, le Grand Besançon s'en est remis à l'avis des communes concernées.

Après une réunion de réflexion des 13 communes de l'ouest adhérentes du SIEVO le 24 mars 2017 à Pirey, c'est au cours de la rencontre des mêmes communes le 6 avril à Chemaudin et Vaux que nous avons décidé à l'unanimité de demeurer au sein du SIEVO à la condition expresse que la gouvernance du syndicat soit statutairement modifiée (les 13 communes de l'ouest Grand Bisontin représentaient plus 60% de la population et des consommations du SIEVO et ne comptaient que 30% des sièges au sein du comité syndical).

Ce fut long et difficile, mais c'est fait, le comité syndical du SIEVO ayant adopté de nouveaux statuts le 30 mars 2018.

Désormais, chaque composante du syndicat y sera représentée proportionnellement à l'importance de sa population.

Le périmètre du syndicat venant d'être élargi à l'ensemble des communes du Val

Marnaysien (communauté de communes) la population des treize communes de l'ouest Grand Bisontin représentera environ 50% de la population totale du syndicat. Le Grand Besançon détiendra environ 50% des voix au sein du comité syndical.

Et sans attendre le renouvellement général des instances du SIEVO qui fera suite aux élections municipales et communautaires de mars 2020, plusieurs modifications sont intervenues au sein des instances du SIEVO :

- Les délégués des communes du Grand Besançon au sein du SIEVO sont devenus les délégués du Grand Besançon. Ainsi, parmi ces représentants du Grand Besançon on compte :

- Véronique GENTILE
- Philippe LECLERC
- Gabriel BAULIEU (en tant que chargé de l'animation du secteur Ouest)

- Le Bureau du SIEVO a été complété et élargi à deux représentants du Grand Besançon lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2018.

Sur proposition du Grand Besançon, comme suggéré par les treize communes dans leur réunion du 10 avril à Serre les Sapins, l'AG du SIEVO a élu au Bureau Françoise FUMEY de Pelousey et Philippe LECLERC de Serre les Sapins.

### ●Des évolutions considérables au sein du Grand Besançon

#### ♦De nouvelles compétences

Depuis 1993, le Grand Besançon assume progressivement de plus en plus de compétences ;

➤ Récemment ce sont toutes les zones d'activités économiques qui sont devenues communautaires. Ainsi la zone artisanale communale de Blanchot, et la zone Eurespace du SMAIBO (qui a disparu) avec plusieurs dizaines d'entreprises et des centaines d'emplois sont-elles devenues communautaires.

➤ Les transports en commun qui sont de compétence communautaire depuis longtemps ont été profondément remaniés et améliorés sur notre secteur.

Désormais, la ligne 61 dessert près de dix fois par jour et le secteur de Temis, et la ligne du Tram aux Hauts de Chazal, voire pour quelques allers et retours la zone commerciale de Châteaufarine.

Par ces deux destinations nous avons un accès à tout le réseau de transport en commun du Grand Besançon.

En complémentarité, les modes doux sont également développés, de même notamment que le co-voiturage.

➤ la compétence PLU, devenant du même coup PLUi a également été transférée au Grand Besançon.

➤ Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont les compétences eau et assainissement qui ont été transférées.

Pour notre secteur, la compétence eau potable demeure assurée par le SIEVO au sein duquel nous sommes représentés par le Grand Besançon.

Par contre, pour l'assainissement, la compétence relève désormais directement du Grand Besançon, notre rôle consistant à être le relais local de proximité.

Dans cette compétence il s'agit d'une vraie simplification, le dispositif antérieur

reposant sur les interventions croisées de la Commune, de la Ville de Besançon et du Syndicat d'assainissement de Grandfontaine (qui a disparu).

➤ et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ce sont particulièrement les compétences voirie, stationnement et éclairage public qui sont transférées, sans oublier les compétences « distribution d'énergie » (gaz et électricité) après le vote favorable très large des communes (87%).

C'est donc dans ce cadre et sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon que les travaux du centre du village vont être réalisés.

♦ **Avec une nouvelle charte de Gouvernance** qui organise formellement des Comités de secteur chargés de préparer les décisions intéressant le secteur, et auxquels sont associés les élus municipaux délégués dans des compétences spécifiques (eau/assainissement, PLUi, voirie stationnement,.....)

♦ **Mais ces évolutions rendent plus nécessaire que jamais la consolidation du groupe local.** C'est-à-dire cette instance non définie à ce jour faite de la complémentarité entre communes et intercommunalité.

Nous le constatons, la mutation de l'organisation territoriale de proximité entre communes et intercommunalités est faite.

C'est donc un fait. Il est irréversible.

Et nous voyons combien et comment tout évolue d'une part dans l'organisation – au niveau intercommunal – de nouveaux services partagés, et d'autre part, dans l'instauration et la pratique d'une réelle

démocratie participative dont on doit mesurer la richesse tant elle constitue une vraie bouffée d'oxygène au sein de la République qui recherche, hélas avec difficulté, un second souffle démocratique. Tout cela, désormais vécu et démontré, est extrêmement précieux.

Tout cela est pourtant très fragile car exposé aux humeurs du législateur qui pourrait céder aux vieux démons de l'élection directe des conseillers communautaires.

C'est non seulement pour préserver ces acquis de l'intercommunalité, mais pour les promouvoir, qu'avec les instances nationales nous affirmons « que l'intercommunalité doit procéder des communes et non entraîner la création d'un échelon supplémentaire ».

Mais, ceci affirmé, nous devons tous redoubler de vigilance. Car défendre la commune d'antan et ne pas lui garantir un statut au sein de l'intercommunalité risque bien de se révéler prochainement illusion et marché de dupes.

La loi d'un jour peut changer le lendemain ! Or, s'il n'y a plus de lien entre communes et intercommunalité, la commune demeurera certes, mais pour n'être plus, au mieux, qu'un bureau des pleurs !...

Donc, défendre la commune au sein de l'intercommunalité, c'est promouvoir un mode de scrutin de désignation des délégués communautaires qui – tout à la fois – préserve le lien entre communes et intercommunalité, et donne toute garantie d'équité au Conseil Constitutionnel !

C'est ainsi !... et c'est pourquoi il faut consacrer constitutionnellement le groupe local qui réunit l'intercommunalité et les

communes dans une totale complémentarité.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, l'avenir de la commune sera de plus en plus fragilisé, de même que tous les dispositifs de gouvernance inventés dans les intercommunalités.

**ET CETTE ANNEE 2018 S'EST ACHEVEE DANS UN CONTEXTE GENERAL CONTROVERSE QUI IMPOSE QUELQUES COMMENTAIRES, DANS LE STRICT RESPECTS DES COMPETENCES INSTITUTIONNELLES.**

En effet, une actualité sociale dense a occupé le devant de la scène en fin d'année 2018.

Peut-être que les communes devront jouer un rôle au cours des prochaines semaines dans le cadre du débat national annoncé.

Cette perspective, mais aussi le rôle civique et républicain de la commune, (la gestion de la crise relevant évidemment de la compétence de l'Etat) imposent de fournir des éléments de réflexion tels que ceux que nous avons diffusés dans le Bulletin d'Informations Municipales de décembre dernier.

Ainsi à l'égard de la crise, je ne ferai que quelques commentaires à caractère général, reprenant en cela des propos que je tiens depuis des années, mettant le doigt – si je puis dire – sur des anomalies dont peu de dirigeants d'hier et d'aujourd'hui se soucient.

Tout d'abord, rien de politique, d'économique et de social ne se résout avec des « y a qu'à, faut qu'on » !...C'est pourtant hélas ce que nous entendons du matin au soir, à grand renfort de com. et de tweets !...

Alors que nous sommes un siècle et demi après la création de l'éducation publique, laïque et obligatoire, donc une Nation de citoyens formés, sur l'injonction des communicants, on prétend en fait gouverner la France d'aujourd'hui, comme il y a cinq ou six siècles. C'est la loi du paraître, ...le gouvernement doit s'employer à plaire !...

Voilà quarante ans que cette conception «règne »,...avec le succès que l'on sait.

Qui pourrait s'en étonner ? Que peut générer l'illusion qu'on a fait naître si ce n'est la désillusion avec son cortège de déceptions et de frustrations ?

Qui a dit «en politique, il faut donner ce qu'on n'a pas et promettre ce qu'on ne peut pas donner. Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas gouverner ! » ?

Un contemporain me direz-vous ! Pas vraiment, c'est Louis XI, mort en 1483 !

Quand donc les gouvernants (et les politiques), mais aussi tous les commentateurs, considèreront-ils que la politique peut être faite **avec les citoyens**, en sollicitant leur intelligence (raison) et non leurs passions. En exposant et en considérant les choses telles qu'elles sont et en appliquant un principe simple « dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit ! »... C'est possible, à condition de ne pas céder à la démagogie, et donc d'agir en responsabilité.

Car ni la méthode Coué, ni l'incantation ne sauveront de l'absurdité !...

Et au final, tout s'imposerait simplement, les institutions démocratiques existent, les orientations sociales constitutionnelles sont claires, ainsi que la situation

économique et financière hélas catastrophique du pays.

Beaucoup de décisions sont sans doute possibles, il suffirait d'en dire et d'en assumer les conséquences ;

Dans cet esprit, et à titre de modeste contribution nous avons inséré dans le bulletin des éléments constitutionnels, et des informations économiques et sociales incontournables.

#### ● A cet effet, je cite des extraits

##### ♦de la Constitution de la Ve République...

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

##### ♦de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés

##### ♦et du préambule de la constitution du 7 octobre 1946

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

● **Pour ce qui concerne l'économie et le financier, je reprends quelques propos que je vous exposais récemment :**

Le PIB de la France se situe aux environs de 2300 milliard d'euros.

Les prélèvements obligatoires s'élèvent à environ 1100 milliards d'euros.

Et en intégrant les prestations de chômage et de logement, les prestations de protection sociale en 2016 atteignaient déjà 714 milliards d'euros.

Ensuite, soyons clairs, il n'y a pas de politiques sans moyens.

L'intendance comme l'on dit est stratégique...et « elle ne suit pas » sur ordre. Ou bien une gestion publique a su préserver des moyens financiers, ou bien une gestion publique laxiste les a dilapidés. C'est dramatiquement le cas de la France dont les finances de l'Etat sont constamment déficitaires depuis 44 ans !

Cette défaillance grave de l'Etat entraine dans son sillage les finances des établissements publics et des collectivités locales et expose sans cesse davantage tout l'édifice à des revers catastrophiques.

C'est parce que nous sommes très directement concernés en qualité d'élus locaux que nous mettons l'accent sur ce risque majeur...et ceci indépendamment de la sensibilité politique majoritaire qui gouverne la France. L'exigence de bonne gestion dépasse largement les clivages partisans.

– Ce n'est pas la dépense publique qui est trop importante (même si elle se discute, car elle est très élevée en France).

– Ce ne sont pas d'abord les impôts et les cotisations qui seraient trop élevés !...ou inappropriés.

– Le **problème** c'est une dette colossale (plus de 2300 milliards d'euros) qui ne cesse de s'aggraver par les déficits répétés du budget de l'Etat.

Arrivera le jour où les marchés financiers ne feront plus confiance à la France ; la première sanction sera une augmentation des taux des prêts consentis à la France (l'Italie en est arrivée là !...)

Et la France est désormais totalement démunie face aux défis actuels (défense, sécurité, transition énergétique, vieillissement, accroissement inéluctable des migrations)

Face à cela, ni l'incantation, ni la méthode Coué ne fonctionnent. Alors que la loi de finances pour 2018 prévoyait un déficit de près de 83 milliards d'euros, avec une prévision de croissance en valeur de 2,9%, la croissance n'étant pas là (ça fait 44 ans qu'on l'attend !...), le déficit est en train de s'aggraver faute de considérables économies !

– Et on voit mal où sont les efforts de l'Etat, le déficit prévisionnel du budget de l'Etat dépassant 21% ( !) (82,9 milliards d'€ sur un total de dépenses nettes de 386,3 milliards d'€ pour 2018. Pour 2019 ce sera près de 100 milliards plus les mesures annoncées !!).

Et on nous affirme que des budgets entiers sont sanctuarisés, pire même, sont assurés d'augmenter (Défense, Sécurité, Éducation, Justice, etc...).

Il faudrait donc réduire les 21% de déficit global sur peut-être moins de la moitié du budget de l'Etat, donc pratiquer des coupes sombres de plus de 50% !!!

Qui peut le croire ???...

Pour que l'addition ne soit pas terrible dans quelques années, d'abord pour les plus modestes, il est plus que temps d'appliquer une logique comptable et financière !!...

#### **QUELQUES CONCLUSIONS ET VOEUX.....**

##### **● à l'égard du contexte social et politique général.**

Par-delà les passions, la raison commande de dire qu'il faut avoir un esprit et une politique faite à la fois de solidarité et de rigueur.

La France a un PIB par habitant parmi les plus élevés de l'Europe et du monde :

La France a les prélèvements obligatoires les plus élevés d'Europe ;

La France a les dépenses publiques les plus élevées de l'Europe.

Mais la France a aussi les déficits parmi les plus élevés d'Europe.....(80 milliards de déficit annuel du budget de l'Etat ce sont 3,5% du PIB artificiels)

Et, même, si la redistribution est très importante en France (un tiers des revenus des ménages provient de la redistribution donc des prélèvements), un sentiment se développe d'injustice et -pour certains- d'insuffisance de revenus.

Si tel est le cas, comment répondre à ces aspirations s'il ne faut pas accroître les prélèvements (leur baisse semble tout à fait inappropriée à court terme) ?

Il n'y a au plan macro-économique qu'une orientation pour répondre aux attentes :

renforcer encore les mécanismes redistributifs (prélever auprès des uns, pour donner aux autres).

Que chacun en prenne parfaitement la mesure, en responsabilité !...

Et, ne perdons jamais de vue que les générations de ces quarante dernières années ont vécu collectivement au-dessus de leurs moyens, et laissent pour le présent et pour l'avenir une dette de 2 300 milliards d'euros (pour l'Etat cette dette coûte déjà plus de 40 milliards par an) qui s'ajoutent aux défis présents et à venir.

Est-il envisageable d'aggraver cette situation ?

A chacun d'y réfléchir, et de se faire son opinion...face à l'avenir.

Mais je crois que nous devons tous être conscients qu'il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » car il n'y a pas de redistribution, pas de prestations sans impôts et sans cotisations. Et le système si précieux pour les plus faibles ne durera pas sans rétablissement rapide des équilibres.

##### **● à l'égard de la démocratie et des institutions.**

Par-delà les mêmes passions, la raison commande de dire qu'il faut tout à la fois une politique de dialogue et d'ouverture, et une politique de fermeté républicaine.

La Constitution dit tout « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Et si la démocratie a ses contraintes à travers la volonté de la majorité, rappelons-nous de l'excellente formule de

Winston Churchill « la démocratie est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres ».

Bref, soyons démocrates et responsables pour faire vivre la Nation et la République pour la liberté, l'égalité et la fraternité de tous !

● **à l'égard de l'intercommunalité du Grand Besançon** qui vit une autre dimension à la veille de devenir Communauté Urbaine.

Dans ce nouveau contexte qui résulte en lui-même d'une réussite exceptionnelle, fruit du travail acharné des années antérieures, nous avons deux missions essentielles que nous devons d'autant plus mener à bien que nous sommes à la veille d'échéances électorales municipales et communautaires.

- Promouvoir l'identité de l'intercommunalité dans la plénitude de ses attributions, ce qui passe nécessairement par un relatif effacement des communes qui doivent se fondre dans l'intercommunalité pour toutes les compétences transférées.
- Et réussir la mise en œuvre du fonctionnement démocratique que nous avons instauré par la nouvelle charte de gouvernance.

Réussir, c'est consolider le groupe local par la complémentarité vécue entre communes et Grand Besançon, et c'est favoriser ainsi l'adhésion des élus

municipaux à la construction globale de l'intercommunalité.

● **...et au niveau communal**, dans la cohésion et la complémentarité de tous les acteurs, gardons le cap. Assurons efficacement le quotidien, faisons vivre la solidarité, et portons à leur terme les projets engagés dans l'intérêt de tous.

Que 2019, soit une bonne année dans le sens de toutes ces conclusions.

Que 2019,

.en pensant particulièrement à celles et ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur cœur, à celles et ceux qui vivent dans le dénuement,

.en veillant à conserver et à exprimer notre capacité d'indignation d'abord envers le genre humain (Des milliers d'hommes, de femmes, et d'enfants sont encore morts noyés en Méditerranée en 2018 !!...et combien d'autres morts violentes sur la planète ?)

Que 2019, soit pour vous tous et vos proches, une bonne et une heureuse année.

Bonne année à notre pays et à l'Europe si nécessaire,

Bonne année à notre Agglomération,

Bonne année à Serre les Sapins et à vous tous !

Merci de votre attention ! »

# Compte Administratif 2018

## Budget communal

Le compte administratif 2018 de la commune a été adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 mars 2019

Le Compte administratif est sans doute, après le budget, le document le plus important de la vie municipale.

Il est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion.

Le Compte administratif est le résultat de l'exécution budgétaire au terme de l'année écoulée.

Il est donc une photographie à un moment donné (au 31 décembre de l'année écoulée) de la situation financière de la commune.

Il comporte les différents projets et distingue de manière pluriannuelle ce qui a été réalisé, c'est-à-dire réellement consommé ou payé, de ce qu'il « reste à réaliser, crédits non utilisés en investissement ».

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes parties bien distinctes :

Les Recettes et les Dépenses au sein desquelles s'établissent encore deux subdivisions

- le fonctionnement qui concerne la vie courante de la commune ;
- l'investissement qui engage sur des projets structurants

Nous vous présentons ci-dessous :

La Balance générale solde d'exécution du budget communal, CA 2018 (Résultat)

Les principales dépenses et recettes du budget communal, Compte Administratif (CA) 2018

Christian BOILLEY  
Premier Adjoint  
Chargé des Finances

## Résultat du Compte Administratif du budget communal

Année 2018

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Résultat au 31/12/17</b>	<b>Résultat de 2018 stricto sensu</b>	<b>Résultat au 31/12/18</b>
résultat de la section de fonctionnement 2017 :  303 327.91*  réaffecté en recettes d'investissement 2018 (voir en section d'investissement)	recettes : 1 220 520.88   dépenses : 929 868.18 résultat : 290 652.70	résultat : <b>290 652.70</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Résultat au 31/12/17</b>	<b>Résultat de 2018 stricto sensu</b>	<b>Résultat au 31/12/18</b>
résultat de la section d'investissement 2017 :  271 001.14  réaffecté en recettes d'investissement 2018 (voir troisième colonne)	recettes de 2018 – dépenses de 2018  recettes (dont 303 327.91*) 501 186.29  dépenses : 434 119.19 résultat : 67 067.10	reprise du résultat de la section investissement 2017 :  271 001.14   67 067.10 résultat : <b>338 068.24</b>

<b>RESULTAT GLOBAL au 31/12/18</b>
290 652.70 + 338 068.24 = <b>628 720.94</b>

## Principales dépenses et recettes du budget communal

### Budget communal Compte Administratif 2018 - FONCTIONNEMENT

Principales Dépenses	%	Montant	Principales Recettes	%	Montant
Fonctionnement et exploitations des services (a) <b>011 + 6531</b>	47.6	441 763.85	Impôts locaux (d) <b>73 - 73212</b>	67.9	829 212.85
Charges du personnel (b) <b>012</b>	33.7	313 517.30	DSC (e) <b>73212</b>	11	134 103.25
Subventions, participations (c) <b>65-6531</b>	13.4	124 744.22	Produits des services (f) <b>70</b>	5.3	64 495.24
Intérêt de la dette <b>66</b>	2.2	20 603.29	Dotations et participation (g) <b>74</b>	12.7	155 191.94
Divers <b>Reste</b>	3.1	29 239.52	Divers <b>Reste</b>	3.1	37 517.6
<b>Dépenses totales</b>	<b>100</b>	<b>929 868.18</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>100</b>	<b>1 220 520.88</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement du budget communal au 31/12/2018</b>					<b>290 652.70</b>
<p>(a) : ce sont les dépenses du fonctionnement des services municipaux (fournitures, prestations de service, contrats enfance, temps libre, contrats de maintenance)</p> <p>(b) : il s'agit des dépenses liées au personnel communal, salaires, cotisations sociales, autres charges</p> <p>(c) : participations communales au fonctionnement des syndicats (SIEVO, SIVOM, CCAS) et associations et FSI/FAAD</p> <p>(d) : impôts locaux : taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties</p> <p>(e) : dotation de solidarité communautaire reversée par la CAGB</p> <p>(f) : coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public, subvention CAF</p> <p>(g) : dotations Etat : Métrage de voirie, DGF; mise à disposition de locaux et personnel pour les activités périscolaires, droit de mutation</p>					

#### Principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2018

- Fonctionnement et exploitation des services : 441 763.85 €
- Prestations AFR François Serre : 94 458 €, AFR Pouilley-les-Vignes : 8 081 €
- Entretien des voies et réseaux : point à temps 21 000 € et marquage au sol 1 000€
- Consommation énergétique des bâtiments communaux : 36 978€
- ADS : 15 700€
- Entretien des espaces publics : 24 846 €
- Charge du personnel : 313 517.30 €
- Subventions/Participations : SIVOM 71 385€, CCAS pour 6 405 €, Associations et fonds pédagogiques pour 9 382 €

#### Principales recettes de fonctionnement réalisées en 2018

- Impôts locaux : 829 212.85 € (taxe d'habitation 327 119€, taxe foncière propriétés bâties 417 144€, taxe foncière non bâtie 10 955€ + droits de mutation 40 267 €)
- La dotation de solidarité communautaire reversée par la CAGB : 134 103 €
- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : 15 053€
- La part importante de la subvention CAF de : 7 491€ régulier 2017 € + 17 483€ 2018 (70%)
- DGF (dotations de l'état) : 74 836€ (soit -8 161€ par rapport à 2017)  
82 997 € (soit -19 987€ par rapport à 2016)

## Principales dépenses et recettes du budget communal

### Budget communal Compte Administratif 2018 - INVESTISSEMENT

Principales Dépenses	%	Montant	Principales Recettes	%	Montant
Remboursement du capital (a) <b>16</b>	18.1	78 549.31	FCTVA (c) <b>10222</b>	6.5	32 432.01
Dépenses d'équipement (b) <b>Reste</b>	62.9	272 985.61	Taxe d'Aménagement (d) <b>10226</b>	18.6	93 060.83
Frais d'études <b>20</b>	19	82 584.27	Subventions reçues (e) <b>13</b>	12.7	63 800.14
Divers <b>041</b>	0	0	Résultat de fonctionnement 2017 (f) <b>1068</b>	60.5	303 327.91
			Divers <b>Reste</b>	1.7	8 565.40
<b>Dépenses totales</b>	<b>100</b>	<b>434 119.19</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>100</b>	<b>501 186.29</b>
Résultat de la section investissement du budget communal au 31/12/18 (501 186.29-434 119.19) =					<b>67 067.10</b>
Reprise du résultat de la section investissement 2017					<b>271 001.14</b>
Résultat de la section investissement au 31/12/18 après la reprise du résultat de la section investissement 2017 :					<b>338 068.24</b>
<b>Résultat global du budget communal au 31/12/18 : 338 068.24 + 290 652.70 =</b>					<b>628 720.94</b>
(a) : remboursement des emprunts contractés					
(b) : travaux d'investissement sur la voirie, les bâtiments communaux					
(c) : fonds de compensation de la TVA, remboursement de la TVA par l'Etat, 2 ans après le paiement des travaux					
(d) : taxe d'aménagement					
(e) : subventions reçues de la part de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, ou autres organismes.					
(f) : par délibération, affectation de la recette de fonctionnement de l'année N -1, (autofinancement)					

#### Principales dépenses d'investissement réalisées en 2018

- Frais d'études (ancienne halte-garderie, Centre Village, Groupe scolaire) : 79 776€
- Rénovation groupe scolaire (fenêtres, clôture, vidéophone, Ad'Ap) : 40 687€
- Réfection Rue des grands Champs : 119 000€
- Mise aux normes des armoires électriques : 7 824€
- Ecrans et ordinateurs du Groupe scolaire : 6 486€

#### Principales recettes d'investissement réalisées en 2018

- FCTVA sur dépenses d'investissement de l'année 2017 : 32 432 €
- Taxe d'aménagement : 93 060€

## Le scolyte ravageur et le climat !!!

Plus personne n'ignore la problématique du changement climatique.

Beaucoup d'entre nous peuvent en percevoir les effets.

C'est un problème qui semble compliqué à appréhender, impalpable, lointain, anxiogène et ignoré. Sauf qu'il est bien là dans nos contrées et ses impacts en termes de dérèglement sont dévastateurs.

**Ses conséquences sont nombreuses pour la planète :**

Une forte augmentation des catastrophes naturelles (cyclones et ouragans, tant en quantité qu'en intensité).

Des records de chaleur.

Une forte diminution des rendements agricoles, et donc une rareté alimentaire.

Le climat (devient fou) entraînant des sécheresses et des inondations plus nombreuses.

L'engloutissement de nombreux territoires.

Des dizaines de millions de réfugiés climatiques.

Le risque d'une disparition massive d'espèces.

La réapparition de maladies.

Des cycles végétatifs accélérés. (L'époque de floraison des arbres fruitiers s'est caractérisée par une tendance de précocité)

Du fait des températures plus élevées, en moyenne, sur la saison les cycles végétaux cultivés et sauvages connaissent des modifications

On constate ainsi de nombreux exemples de floraisons, de mises en feuilles et de maturation des fruits plus précoces. La chute des feuilles plus tardives pour les feuillus en automne.

La sécheresse fragilise les peuplements forestiers, pour exemple l'attaque de l'épicéa par un parasite qui prolifère davantage encore depuis la sécheresse de cet été 2018.

**Le scolyte**, un insecte xylophage qui creuse des galeries entre l'écorce et le cambium (couche tendre du bois) de l'épicéa.

**Cet insecte est à la fois utile, et nuisible.**

Utile pour la régénération forestière, car il se nourrit de bois mort, dont il accélère la décomposition.

Nuisible, quand il s'attaque aux arbres sur pied ; soit parce que la population de scolytes est trop importante pour se nourrir du bois mort, soit parce que les arbres sont affaiblis. (Par un stress hydrique ou par mutilations suite à des coups de vents).

La commune appelle donc les propriétaires qui auraient des épicéas sur leur terrain à vérifier si ses arbres sont en bonne santé. Si toutefois, vos épicéas sont envahis par les scolytes il est conseillé de les abattre pour éviter toute prolifération et contamination.

**Comment reconnaître une attaque de scolyte ?**

Plusieurs paramètres peuvent vous sensibiliser : certains rameaux et branches se dessèchent, les aiguilles tombent par centaines, l'écorce se soulève par endroit

et des petits trous peuvent être observés sur celle-ci. Si vous grattez l'écorce vous apercevrez des galeries.

Aucun traitement chimique n'est connu pour lutter contre les scolytes sur les arbres vivants.

Par contre, les tas de bois et les grumes peuvent être traités par des produits appropriés.

Soyez vigilants !

La lutte contre ce ravageur repose sur la prévention.

Les impacts du changement climatique peuvent être très différents d'une région à une autre, mais ils concerneront toute la planète.

Georges HERMAN  
Conseiller municipal  
Chargé de la forêt

## La forêt source de multiples loisirs

En forêt, on ne s'ennuie jamais !

On peut s'y amuser, se ressourcer, mais aussi faire du sport.

Pour preuve, les différentes courses d'orientation organisées par l'association Familles rurales et l'UPFR des sports de Besançon dans le cadre bucolique de la forêt de la Ménère.

Cerise sur le gâteau, au mois de juin, nous aurons la chance d'accueillir, sur une partie de notre massif forestier, le Championnat de France de VTT adapté.

Organisé par le comité Départemental du Sport en partenariat avec l'ADAPEI du DOUBS, cette manifestation se déroulera du 28 au 30 juin 2019 à Besançon.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, le programme de cet événement et le plan du parcours.

Georges HERMAN  
Conseiller municipal  
Chargé de la forêt

**Très important** : du 28 au 30 juin les chemins et sentiers communaux (tronçons) compris dans les parcours du championnat de France seront exclusivement réservés à la compétition. Leur accès au public sera donc totalement interdit par arrêté municipal.



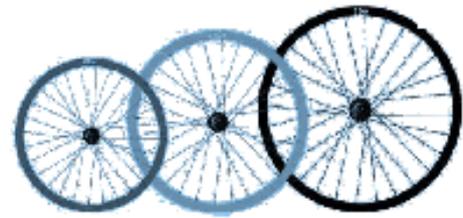
**Adapei**  
du Doubs



**Le Comité Départemental du Sport Adapté organise en partenariat avec l'ADAPEI du Doubs, les championnats de France de VTT Sport Adapté les 28, 29 et 30 juin 2019 à Besançon**

**(Bois des Tilleroyes, Chemin du sanatorium)**





## Le projet

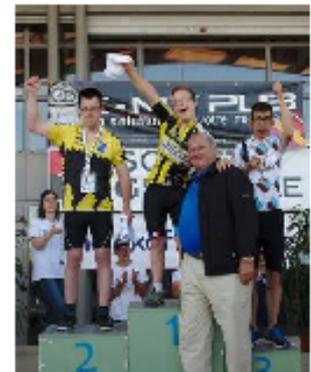
Le Comité Départemental de Sport Adapté en partenariat avec l'Adapei du Doubs, a été retenu par la Fédération Française de Sport Adapté pour organiser le championnat de France de VTT sport adapté 2019. 150 sportifs sont attendus lors de cette compétition.

## Une opportunité aux multiples motivations

-  Accroître la médiatisation du sport adapté.
-  Offrir une reconnaissance aux sportifs de cette fédération.
-  La Franche-Comté est une terre de champions VTT sport adapté.
-  Répondre aux besoins de « sport nature » des jeunes et des adultes.
-  Prolonger les actions de la région, du département, et de la ville fortement impliquées dans le sport et le handicap.
-  Faire découvrir un cadre touristique riche de sa nature et de sa culture.

## La compétition en sport adapté, le sport prend son sens

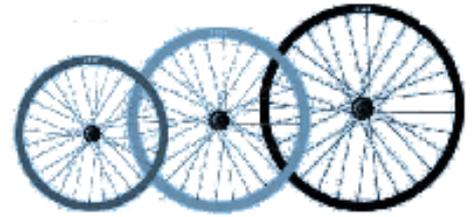
L'accès au secteur compétitif : plaisir de la pratique sportive, plaisir de réussir, acceptation des difficultés, respect des règles, esprit d'équipe, fairplay, confiance en soi, regard positif sur soi et sur autrui, développer l'estime de soi. Comme dans toute fédération, les encouragements et la valorisation sont primordiaux. Mais plus particulièrement pour la FFSA car les sportifs toujours demandeurs peuvent donner du sens à leurs pratiques.



## Une ouverture aux autres

L'organisation souhaite que ce championnat se vive sous le signe de l'ouverture à soi mais également aux autres. Des personnes en situation de handicap mettront à profit leurs compétences en participant à l'organisation du championnat. Les sportifs ordinaires du monde du cyclisme, équipe espoir du pôle VTT, lycéens et collégiens, participeront à la manifestation :

-  Reconnaissance du parcours et entraînement sur le parcours le vendredi 28 juin en accompagnant les sportifs en situation de handicap.
-  Animation de la cérémonie d'ouverture.



## Programme

### Vendredi 28 juin 2019

14h00 – 17h00

Accueil des délégations

18h00

Cérémonie d'ouverture

### Samedi 29 juin 2019

09h00 - 17h15

Epreuves Catégorie AB, BC et N2

17h15

Remise des récompenses

### Dimanche 30 juin 2019

09h15 – 12h30

Epreuve catégorie CD

12h30

Cérémonie de clôture



## Fédération Française du Sport Adapté

La FFSA a pour objectif d'organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel et/ou psychiques.

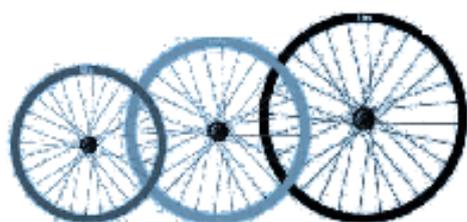
Cette fédération englobe 1300 associations et 104 ligues régionales et comités départementaux pour permettre à tous les sportifs licenciés, une occasion de favoriser les rencontres, le partage et de s'ouvrir au monde.

Dans un objectif social, les priorités de la FFSA sont d'assurer : le maintien en bonne santé, le développement des capacités physiques, personnelles et surtout une meilleure intégration dans la société.

## Comité Départemental Du Sport Adapté du Doubs

Nous avons 734 licenciés au sein du Comité Départemental Sport adapté du Doubs, avec 43 sports pratiqués. VTT, natation, cyclisme sur route, équitation, pétanque, randonnée, tennis, tir à l'arc, activités motrices etc... Dans le Doubs 16 clubs et associations sportives sont affiliés à la FFSA. Le Comité met en œuvre les missions inscrites dans la politique de la Fédération.





## ADAPEI du Doubs

L'Adapei du Doubs accompagne au quotidien les personnes en situation de handicap mentale, autistes, polyhandicapée à chaque étape de leur vie. Education, soin, travail, insertion professionnelle, culture et loisir font partie des grandes actions menées par l'Adapei. Autour d'elles l'association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2 000 professionnels qualifiés. Ses missions : permettre à la personne en situation de handicap d'apprendre à travailler, se loger... Finalement de vivre, de grandir et vieillir.

### Accompagner au temps libre



Le service Animation Temps Libre Accompagnement Soutien – ATLAS, a pour objectif de proposer des activités culturelles, de loisirs, sportives ou encore d'aide à la citoyenneté aux usagers de l'Adapei du Doubs sur leur temps libre. ATLAS soutient l'événement en assurant l'animation de certains stands du village d'arrivée. Nous Aussi, l'association française des personnes en situation de handicap intellectuelles, animera également des stands.



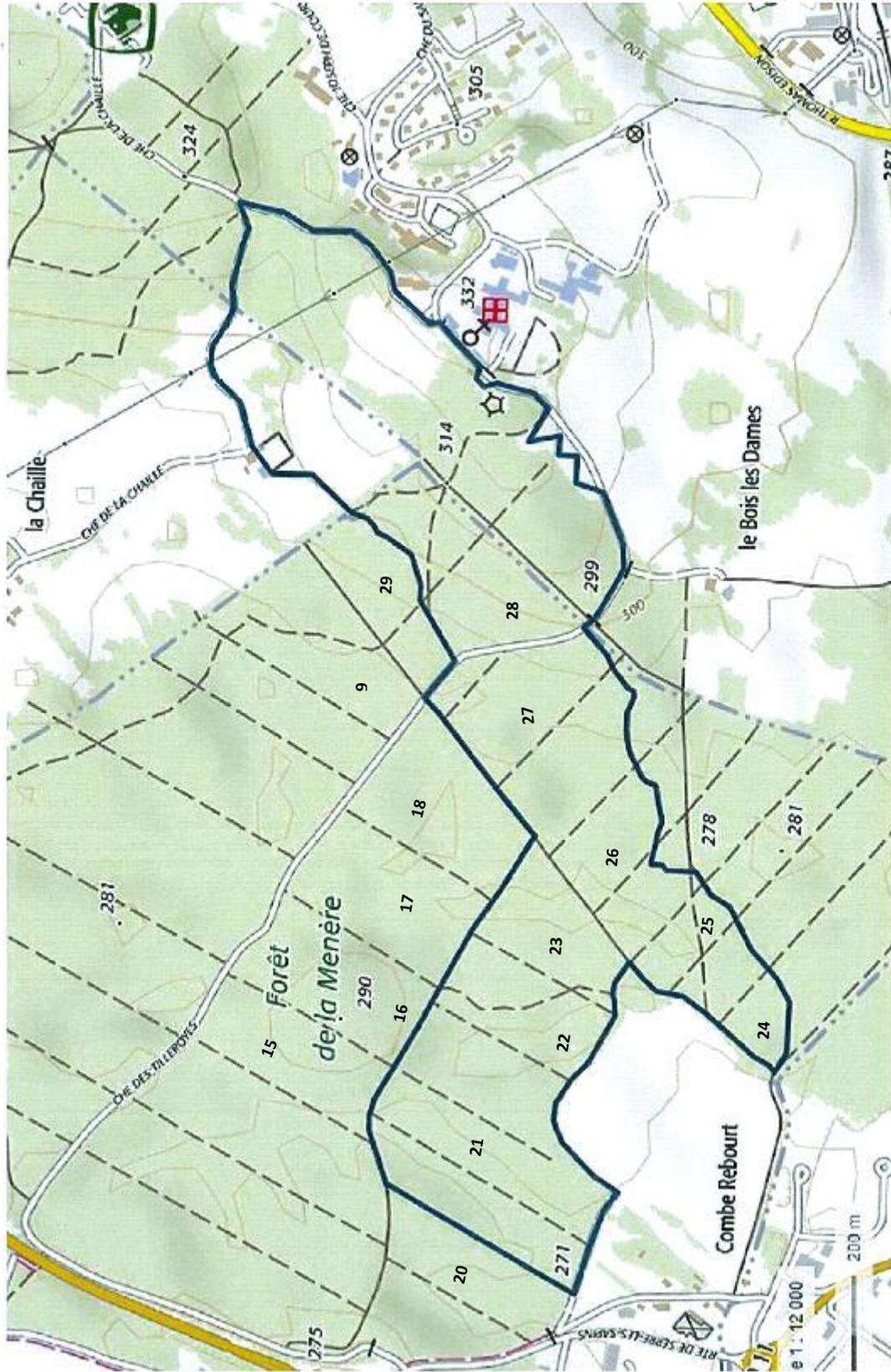
### Accompagner les enfants et les adolescents

Les jeunes en formation professionnelle Agent de Restauration de l'IME de Besançon assurent la confection des repas lors du championnat. Un éducateur spécialisé est également mis à disposition du CDSA en amont de la compétition afin de participer activement aux préparatifs des Championnats de France.

### La cuisine d'UZEL

Les quatre cuisines centrales de la cuisine d'UZEL, marque responsable de l'Adapei du Doubs, ainsi que cinq cafétérias ouvertes au grand public complète l'offre de restauration sous le nom des tables d'UZEL. Ces marques œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, mais également de développer leur autonomie. La cuisine d'UZEL soutient le projet en assurant la mise à disposition de locaux durant l'événement.





Données cartographiques : © IGN +

Parcours CD – 5,48Km-

## Nettoyage communal

Sous un soleil magnifique, en ce samedi 23 mars, près d'une quarantaine de personnes parmi lesquelles des enfants, grands et petits, ont pris part à l'opération annuelle de nettoyage communal !

Ce groupe nombreux a permis d'étendre notre champ d'action en couvrant quasiment tout le village.

La collecte a été moins importante que les années précédentes sans doute grâce au ramassage ponctuel des promeneurs ou

alors, allons-nous vers une prise de conscience ?

Souhaitons-le !

La satisfaction du travail accompli, d'avoir contribué à une bonne action, voilà sans doute ce qui anime les participants.

Et après ce temps de collecte, nous nous sommes tous retrouvés autour du maintenant traditionnel « casse-croute ».

Merci à tous pour leur participation et à l'année prochaine !

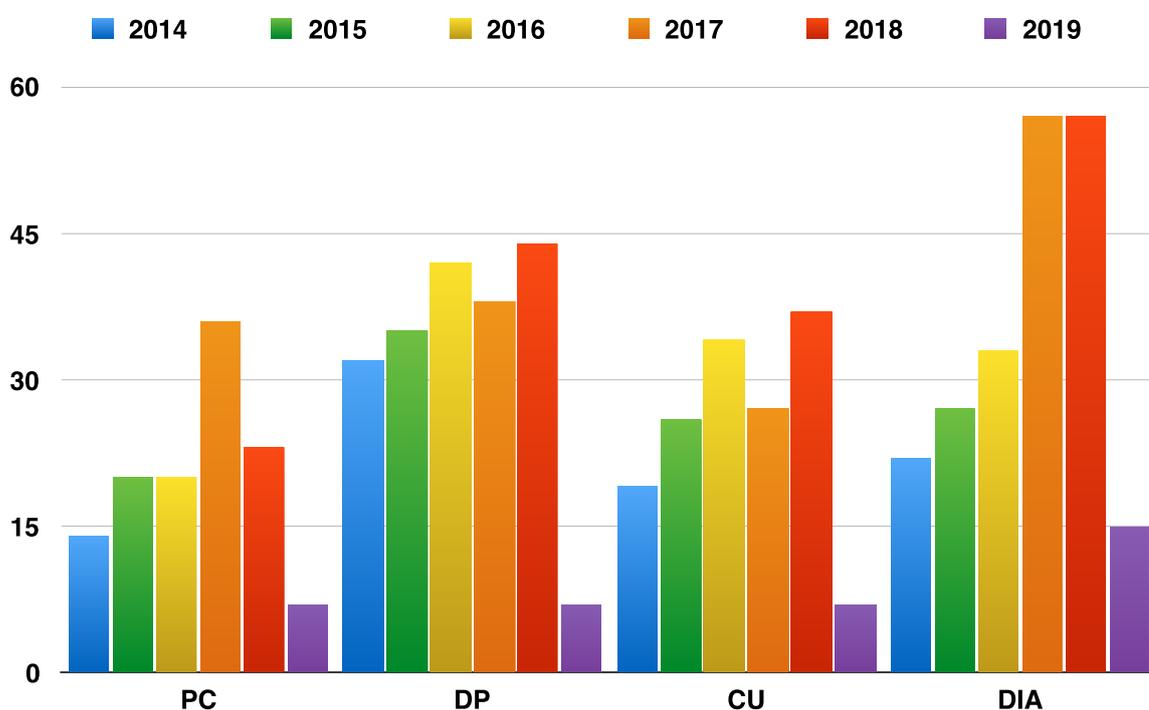
Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe

## Aménagement

### Urbanisme : bilan

La dynamique amorcée il y a quelques années avec le début des constructions sur la ZAC des Epenottes-Champs François continue, même si on constate un

fléchissement des demandes de PC en 2018 comme vous le voyez dans le graphique et le tableau ci-dessous (établis à fin Février 2019) :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PC	14	20	20	36	23	7
DP	32	35	42	38	44	7
CU	19	26	34	27	37	7
DIA	22	27	33	57	57	15

Les DIA en 2017 et 2018 correspondent aux achats de terrains des tranche 2A et tranche 2B de la ZAC.

**Petit rappel :**

- **PC (Permis de construire)** pour des maisons individuelles, de la rénovation en collectif, et des bâtiments industriels,
- **DP (Déclaration préalable avant travaux)** : doit être déposée pour toutes les constructions inférieures à 20 m<sup>2</sup>, **mais également** pour toutes les modifications extérieures d'un bâtiment (ravalement de façades, changement de toitures, ouvertures nouvelles, modifications d'ouvertures, etc....) ainsi que pour les clôtures de propriétés, les abris de jardins, etc.... ;

- **CU (Certificat d'urbanisme)** : envoyé par les notaires ;

- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** : établie au moment de la vente d'un bien puisque la commune est soumise au droit de préemption urbain (DPU) pour toutes les zones U et AU.

Les dossiers sont tous étudiés tous les 15 jours par la Commission Urbanisme et instruits, pour la plupart, ensuite, par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon.

L'année 2018 a confirmé l'augmentation des chiffres. La tranche 2B de la ZAC Le Coteau des Epenottes, dont les travaux d'aménagement ont débuté il y a tout juste un an, voit maintenant les constructions sortir de terre !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

# Zac Epenottes-Champs Franois

Les travaux de finition des voiries et les plantations de la tranche 2A sont terminés.

Du côté de la commercialisation, les choses ont avancé très vite puisqu'il ne reste que

2 parcelles à vendre sur la tranche 2B (voir schéma ci-dessous), 1 parcelle sur la tranche 2A et plus aucune sur la tranche 1 !



	Réservé
	Vendu - Acte de vente signé
	Confirmé (en attente Compris de vente)
	Compromis de vente signé

Aujourd'hui, SEDIA s'interroge sur la date de démarrage de la tranche 3 afin de répondre à la demande : de nombreuses personnes sont sur liste d'attente !

Rappelons que le projet d'aménagement de la ZAC des Epenottes-Champs Franois a été lancé au printemps 2000, il y a 19 ans !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

# Autorisation du Droit des Sols

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2016, c'est le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la CAGB qui instruit les demandes en matière d'urbanisme qui arrivent en mairie, ainsi que le contrôle d'implantation et la conformité à l'issue des travaux.

Ces dossiers étaient auparavant instruits par les services de l'Etat, la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les montants qui sont facturés à la commune pour chaque dossier (acte).

	Coût à l'acte en euros
Autorisation de Travaux (AT-ERP)	129,50 €
Autorisation Publicité	129,50 €
Certificat d'urbanisme de projet (Cub)	129,50 €
Déclaration Préalable (DP)	226,70 €
Permis de Construire Maison individuelle (PCMI)	323,80 €
PCMI modificatif	129,50 €
Permis de Construire (PC)	971,50 €
Permis de Construire Modificatif	226,70 €
Permis d'Aménager (PA)	971,50 €
Permis d'Aménager Modificatif	323,80 €
Permis de démolir	226,70 €
Forfait optionnel (contrôle d'implantation et conformité)	60,00 €

Une permanence du service ADS, tenue par l'un des 2 instructeurs en charge du secteur

Ouest dont nous faisons partie, se tient chaque mardi en mairie de 9h00 à 12h00.

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Rénovation des voiries des rues de l'ancien village

Comme vous avez pu le constater, la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphonie, éclairage public) a débuté le 14 février 2019 par la rue des Tertres côté carrefour à feux.

La date effective de commencement des travaux de voirie dépend de l'avancement du chantier d'enfouissement.

L'entreprise Eurovia prévoit un démarrage des travaux de voirie le 15 avril 2019.

Le chantier commencera par le haut de la rue des Tertres en direction de la place du Sergent, puis la rue Bicheney, la rue des Serpents, la rue Vachot, la rue des Tilleroyes, la place du Sergent, la rue des Piques-Aguets, la rue de la Machotte, la place de la Mairie, pour finir par la rue Saint-Christophe.

A la date prévue par Eurovia, l'enfouissement des réseaux rue des Tertres partie Nord, rue Bicheney, rue des Serpents et rue Vachot devra être terminé.

Véronique GENTILE  
Troisième adjointe  
Chargée de la voirie

## A propos des grands travaux programmés en 2019

Les grands travaux programmés dans la commune en 2019 ont été présentés de manière détaillée dans le bulletin d'informations municipales de décembre 2018, pages 44 à 58.

Merci de vous y reporter autant que nécessaire pour les bien connaître.

Nous apportons néanmoins ci-après quelques précisions, particulièrement pour ce qui concerne l'aménagement du carrefour devant la mairie.

 **Calendrier des travaux**

L'aménagement de la Maison du Mieux Vivre, le réaménagement-réhabilitation des voiries du centre ancien du village, ainsi que l'extension des locaux du Groupe Scolaire, ont en commun de devoir être terminés **avant la fin de l'année 2019**, et plus précocement pour la Maison du Mieux Vivre qui doit ouvrir à la rentrée de septembre.

Une étape en cours doit cependant être franchie pour le Groupe Scolaire ; c'est celle de la passation des marchés de travaux. Ceux-ci conclus, le calendrier pourra être confirmé et respecté.

**✚ Requalification du Centre du village ancien...et aménagement de la place devant la mairie (carrefour rue de la Machotte/rue Saint Christophe)**

Après de nombreux et importants travaux touchant aux réseaux et aux voiries, réalisés progressivement dans tous les secteurs de la commune, c'est une opération de rénovation/requalification considérable qui est engagée au Centre du village ancien.

● **Rappel des objectifs de l'opération :**

- renforcer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains en limitant le trafic automobile de transit, et en l'apaisant par des dispositifs appropriés imposant une réduction de la vitesse des véhicules (plateaux surélevés,...)

- embellir le cœur du village ancien notamment par l'enfouissement de tous les réseaux aériens et par la rénovation des chaussées et des espaces publics

- rénover les chaussées, rénover et embellir les espaces publics contigus.

● **L'aménagement de la place devant la mairie**



Dans la présentation du projet faite par le bulletin de décembre, il est précisé qu'est prévu le déplacement du calvaire du carrefour rue Machotte/rue Saint Christophe.

**Pourquoi ?**

Par-delà l'intégrité du crucifix qui n'est pas assurée, plusieurs raisons rendent ce déplacement nécessaire.

En effet, le projet de requalification des rues du centre du village a pour premier objectif de renforcer la sécurité des usagers et d'apaiser la circulation.

A cet égard, le carrefour en cause autorise des pratiques extrêmement dangereuses (non-respect du « stop » et, pire, circulation en sens interdit) et, est d'une pratique difficile pour les véhicules importants (poids lourds et bus). Dans le même temps, la position actuelle de la chaussée sécurise peu les usagers de la mairie, la sortie du site débouchant immédiatement sur la rue.

Pour ces raisons, l'aménagement prévu est celui qui est décrit sur le plan ci-dessus : la chaussée est unifiée et écartée de la mairie, et le carrefour à trois branches d'une pratique plus aisée par les gros véhicules, au caractère dangereux notoirement réduit sera complété par la pose de panneaux de circulation (« stop » ou balises).

Le réaménagement de ce carrefour impose de déplacer le calvaire (surmonté d'un grand crucifix) qui a été installé là en 1856.

- Ce projet de déplacement a suscité des réactions de deux groupes d'habitants.

L'un proposant de maintenir le monument en place de façon à préserver la richesse architecturale, historique et la belle perspective mais en réalisant des aménagements qui faciliteront la circulation des bus.

L'autre groupe suggérant soit de supprimer cette croix, soit à titre de compromis, de déplacer le fût en pierre de quelques mètres pour y dresser une croix plus discrète qui

est installée au carrefour des rues la Machotte/Tertres.

- Une rencontre d'échanges a été organisée avec ces deux groupes le 23 mars.

Cette rencontre qui a permis de mieux comprendre les motivations des uns et des autres a aussi permis de préciser deux choses :

- o Le calvaire n'étant pas associé à l'exercice du culte, il relève du domaine privé de la commune qui en est donc exclusivement responsable.
- o Quant à l'architecte des Bâtiments de France, compétente pour les questions de préservation des bâtiments présentant un intérêt urbanistique, elle considère que sa saisine est inutile car, pour elle, il n'y a aucun sujet par rapport à la suppression ou le déplacement éventuel de ce calvaire.

Soucieux d'entendre les sensibilités qui se sont exprimées, il revient au Conseil Municipal, attentif aux principes de laïcité, de prendre la décision qui permettra de concilier autant que faire se peut, le nécessaire renforcement de la sécurité et de la fonctionnalité du carrefour, et le respect dû à l'histoire et à un monument à caractère religieux (autant que le permettra l'état fort dégradé du crucifix).

Gabriel BAULIEU  
Maire

# Communiqués du CCAS

---

## Opération brioches 2019 :

---

Cette année, l'Opération Brioches se déroulera au mois d'avril comme l'Adapei le pratiquait en 2012 et les années antérieures. Le fait que les journées soient plus longues au printemps semble une période de l'année plus propice.

L'opération annuelle se déroulera donc du **lundi 1er au dimanche 7 avril 2019** sur l'ensemble du territoire pour proposer la traditionnelle brioche au profit des

personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées ou autistes accueillies dans les différentes structures de l'Adapei.

Les fonds collectés par l'association en 2019 seront destinés à l'éducation à la citoyenneté et à la mise en place d'activités culturelles, ludiques et sportives.

Par votre participation vous contribuez à l'amélioration du bien-être des personnes les plus vulnérables.

## Dispositif « Ma commune Ma santé »

---

A travers la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma santé » en partenariat avec l'association ACTIOM, la mairie a proposé à ses administrés une complémentaire santé à moindre coût et accessible à tous.

De nouvelles coordonnées sont à la disposition des adhérents ou pour toute autre personne souhaitant avoir des

informations, devis, voire rendez-vous sur le dispositif de la mutualité solidaire.

Les intéressés peuvent contacter par téléphone Mr Ludovic LAFON ou son assistante commerciale Mme Nathalie KUCZAL au 0477801588.

Ils peuvent également envoyer un mail à l'adresse suivante : [perspectives@groupefraco.com](mailto:perspectives@groupefraco.com).

## Repas de Noël des Anciens

C'est plus d'une centaine d'invités qui a participé au repas de Noël le 15 décembre 2018 organisé par la mairie en l'honneur des Anciens du village.

Cette nouvelle formule, remplaçant le goûter traditionnel a, semble-t-il, d'après les retours, beaucoup plu aux invités qui étaient présents.

Le plaisir de se retrouver autour d'un menu concocté par un traiteur a été accompagné

de quelques airs d'accordéon sans empêcher toutefois les invités de discuter entre eux tout au long du repas.

Ce fut un beau moment d'échange, et de convivialité que la mairie souhaite renouveler.

Le prochain rendez-vous pour les Anciens est pris, ce sera donc de nouveau autour d'un repas qu'ils auront plaisir de se retrouver, le **samedi 14 décembre 2019**.





Les membres du CCAS

# A l'école...

## Inscription Scolaire

---

### A LA MAIRIE

Samedi 18 mai 2019

Samedi 1<sup>er</sup> juin 2019

De 8h30 à 11h30

Vous munir de :

- Justificatif de domicile (Facture EDF, avis d'imposition, ...)
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant(s))

## Admissions

---

### A L'ECOLE DE SERRE LES SAPINS

(Après inscription à la mairie les 18 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019)

Vendredi 24 mai 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h15

Vendredi 7 juin 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h15

Mardi 11 juin 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h15

Des enfants nés en 2016

Vous munir :

- Justificatif de la mairie
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant(s))
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Certificat du médecin de famille (état de santé et de maturation physiologique compatible avec la vie collective en milieu scolaire)

Des enfants nés entre 2008 et 2015 (changement d'école)

Vous munir :

- Justificatif de la mairie
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant(s))
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- En fin d'année vous devez fournir un **certificat de radiation** de l'école précédente ainsi que le **dossier scolaire**

Les photocopies ne pourront être faites à l'école

Tél école : 03 81 59 91 16

Mail : [ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr](mailto:ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr)

# Calendrier 2019

## Formations au compostage et vente de matériels de compostage



Pour vous accompagner au mieux dans votre pratique du compostage et du jardinage, le SYBERT vous propose différents ateliers gratuits pour apprendre à pratiquer :

- le compostage individuel (1h)
- le lombricompostage (2h)
- la gestion écologique des déchets verts (3h)

### Pourquoi se former ?

- pour une utilisation durable et sans nuisances de votre composteur
- pour fabriquer un compost de qualité
- pour apprendre à utiliser vos déchets verts comme des ressources au jardin !



**BIENNE DE RÉCUPÉRER  
VOS DÉCHETS VERTS**

# Matériel disponible



## Composteur en bois

40 €

→ **Petit modèle - 300 litres**

Dimensions : H 84 cm \* L 65 cm \* l 84 cm

Poids : 27 kg

→ **Grand modèle - 570 litres**

Dimensions : H 84 cm \* L 99 cm \* l 85 cm

Poids : 38 kg



## Lombricomposteur

52 €

→ **Modèle 32 litres**

Dimensions :

H 43 cm, diamètre 47 cm

Coloris au choix : noir, vert, framboise



## Aérateur de compost

Dimensions :

L 63 cm, diamètre 17 cm

15 €



Pour acheter le matériel de compostage dont vous avez besoin, la participation à l'une des formations est obligatoire.

# Calendrier 2019 des formations compostage

---

---

## → Formation « **COMPOSTAGE INDIVIDUEL** »

### DEROULEMENT

🕒 1 heure

- Atelier : techniques et gestes de base du compostage
- Retrait du matériel commandé (composteur et/ou aérateur)

📅 **DATES** : 6 et 8 mars, 13 et 15 avril, 17 mai, 14 juin, 10 juillet, 14 septembre, 18 octobre, 20 novembre

**HORAIRES** : les mercredis et vendredis : 14h, 15h, 16h  
le samedi : 9h, 10h, 11h

📍 **LIEU** : Pôle Valorisation Déchets du SYBERT, 48 rue Einstein, Besançon



## → Formation « **LOMBRICOMPOSTAGE** »

### DEROULEMENT

🕒 2 heures

- Explications sur le lombricompostage et fonctionnement du lombricomposteur, pièges à éviter, conseils
- Retrait du lombricomposteur commandé

📅 **DATES** : 25 mars, 25 juin, 31 octobre

**HORAIRES** : de 18h à 20h

📍 **LIEU** : Pôle Valorisation Déchets du SYBERT, 48 rue Einstein, Besançon

## → Formation « **GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS VERTS** »

### DEROULEMENT

🕒 3 heures

- Comment transformer tous vos déchets verts (tontes, tailles, feuilles mortes...) en ressources pour le jardin via différentes techniques (mulching, paillage, compostage...)

📅 **DATES** : 30 mars, 7 mai, 3 juin, 9 septembre

**HORAIRES** : de 18h à 21h

📍 **LIEU** : sur Besançon. L'adresse exacte vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.



## Modalités de participation aux formations

**L'inscription préalable est obligatoire :**

→ sur [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr),  
rubrique « **Comment réduire mes déchets** »,  
« **Je composte** ».

→ ou par téléphone au **03 81 87 85 71**.



Une confirmation par mail est envoyée aux participants  
une semaine avant la date.



### RENSEIGNEMENTS

**Service compostage**

✉ [compostage@sybert.fr](mailto:compostage@sybert.fr)

☎ Tél. 03 81 87 85 71



# Les services sur réservation Ginko à Votre disposition !

La commune de Serre-Les-Sapins dispose de lignes régulières Ginko à destination de Besançon, en plus des lignes scolaires (lignes Diabolo).

Ces lignes proposent également des horaires supplémentaires à réserver par téléphone ou directement via [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage), la veille avant 18h.

Vous pouvez aussi bénéficier des lignes Ginko Proxi et Ginko Proxi TGV pour vous rendre dans les communes voisines (centres commerciaux, gares...).

Ces services sont proposés exclusivement sur réservation.

## COMMENT SE RENDRE AUX PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION ?

**DEPUIS L'ARRÊT «LA MACHOTTE» À SERRE-LES-SAPINS**

EQUIPEMENTS / LIEU DE VIE	Lignes	Arrêt de descente ou de correspondance	Ligne en correspondance	Arrêt de descente	Temps de trajet
Cœur de Boucle	61	Temis	L3 Centre-ville L6 Pôle Orchamps	8 Septembre	42'
Gare Viotte	61	Temis	L3 Centre-ville	Gare Viotte	40'
	TER Lons-le-Saunier <> Besançon (gare de François)	Gare Viotte	-	-	7'
CHRU Minjot	61	UFR Médecine Pharma	T1 T2 Hauts du Chazal	CHRU Minjot	25'
Campus La Bouloie	61	Temis	L3 Centre-ville	Crous Université	32'
Centre commercial Châteaufarine	61	Châteaufarine	-	-	22'

*Pour me rendre au centre commercial Châteaufarine depuis l'arrêt «La Machotte» à Serre-les-Sapins, j'emprunte la ligne 61 jusqu'à l'arrêt Châteaufarine.*

*Le trajet dure environ 22 minutes.*

## COMMENT SE RENDRE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Lignes	Arrêt de descente ou de correspondance	Ligne en correspondance	Arrêt de descente
Collège Camus	Diabolo 211	Collège Camus	-	-
Collège Cartannaz	Diabolo 222, 223, 224	Collège Cartannaz	-	-
Collège Pompidou	Diabolo 240 à 248	Collège Pompidou	-	-
Lycée Jules Haag	58	Micropolis	Diabolo 103	Lycée Jules Haag
	61	Temis	Diabolo 204 ou L6 Pôle Orchamps	
Lycée Ledoux	61 Diabolo 202	Temis	-	-
Lycée Victor Hugo	58	Micropolis	-	Micropolis
	61	UFR Médecine Pharma	T1 T2 Chalezeule ou Gare Viotte	

# Les horaires de la ligne 61

## Période scolaire

	lundi au samedi	lundi au vendredi	samedi	lundi au samedi											
<b>BESANÇON</b>															
Châteaufarine	-	-	-	-	7:55	-	-	12:50	-	16:55	18:00	-	19:15	-	-
René Char	-	-	-	-	7:57	-	-	12:52	-	16:57	18:02	-	19:17	-	-
UFR Médecine Pharma	6:00a	6:55a	7:15a	7:15a	8:00a	8:45a	10:45a	12:55a	13:45a	17:00a	18:05a	18:40a	19:20a	19:45a	-
<b>FRANÇOIS</b>															
Gare SNCF	6:03	6:58	7:18c	7:18	8:03b	8:48b	10:48	12:58b	13:48b	17:03	18:08b	18:43	19:23b	19:48	-
Z.I.	6:04	6:59	7:19	7:19	8:04	8:49	10:49	12:59	13:49	17:04	18:09	18:44	19:24	19:49	-
La Vierge	6:05	7:00	7:20	7:20	8:05	8:50	10:50	13:00	13:50	17:05	18:10	18:45	19:25	19:50	-
Mairie	6:06	7:01	7:21	7:21	8:06	8:51	10:51	13:01	13:51	17:06	18:11	18:46	19:26	19:51	-
<b>SERRE-LES-SAPINS</b>															
La Machotte	6:07	7:02	7:22	7:22	8:07	8:52	10:52	13:02	13:52	17:07	18:12	18:47	19:27	19:52	-
Vorin	6:08	7:03	7:23	7:23	8:08	8:53	10:53	13:03	13:53	17:08	18:13	18:48	19:28	19:53	-
Gare	6:09	7:04	7:24	7:24	8:09	8:54	10:54	13:04	13:54	17:09	18:14	18:49	19:29	19:54	-
École	6:10	7:05	7:25	7:25	8:10	8:55	10:55	13:05	13:55	17:10	18:15	18:50	19:30	19:55	-
La Faye	6:11	7:06	7:26	7:26	8:11	8:56	10:56	13:06	13:56	17:11	18:16	18:51	19:31	19:56	-
Horizon	6:13	7:08	7:28	7:28	8:13	8:58	10:58	13:08	13:58	17:13	18:18	18:53	19:33	19:58	-
<b>POUILLEY-LES-VIGNES</b>															
Grosse Aige	6:16	7:11	7:31	7:31	8:16	9:01	11:01	13:11	14:01	17:16	18:21d	18:56	19:36	20:01	-
<b>PIREY</b>															
Cartannaz	6:18	7:13	7:33	7:33	8:18	9:03	11:03	13:13	14:03	17:18	18:23	18:58	19:38	20:03	-
Rue du Collège	6:20	7:15	7:35	7:35	8:20	9:05	11:05	13:15	14:05	17:20	18:25	19:00	19:40	20:05	-
Coteau St Martin	6:22	7:17	7:37	7:37	8:22	9:07	11:07	13:17	14:07	17:22	18:27	19:02	19:42	20:07	-
Monument	6:24	7:19	7:39	7:39	8:24	9:09	11:09	13:19	14:09	17:24	18:29	19:04	19:44	20:09	-
<b>BESANÇON</b>															
Naitoure	6:26	7:21	7:41	7:41	8:26	9:11	11:11	13:21	14:11	17:26	18:31	19:06	19:46	20:11	-
École des Montboucons	6:28	7:23	7:43	7:43	8:28	9:13	11:13	13:23	14:13	17:28	18:33	19:08	19:48	20:13	-
Pôle Temis	6:30	7:25	7:45	7:45	8:30	9:15	11:15	13:25	14:15	17:30	18:35	19:10	19:50	20:15	-

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

c : correspondance avec la ligne 58 en provenance de Mazerolles-le-Salin

b : correspondance possible avec le TER Lons-le-Saunier <> Besançon en gare de François

d : correspondance avec la ligne 62

## Période scolaire

	lundi au samedi														
<b>BESANÇON</b>															
Pôle Temis	6:00	6:48	7:30	8:30	11:35	12:10	12:35	13:35	16:35	17:10	17:35	18:10	18:35	19:35	-
École des Montboucons	6:02	6:50	7:32	8:32	11:37	12:12	12:37	13:37	16:37	17:12	17:37	18:12	18:37	19:37	-
Naitoure	6:04	6:52	7:34	8:34	11:39	12:14	12:39	13:39	16:39	17:14	17:39	18:14	18:39	19:39	-
<b>PIREY</b>															
Monument	6:06	6:54	7:36	8:36	11:41	12:16	12:41	13:41	16:41	17:16	17:41	18:17	18:41	19:41	-
Coteau St Martin	6:07	6:55	7:37	8:37	11:42	12:17	12:42	13:42	16:42	17:17	17:42	18:18	18:42	19:42	-
Rue du Collège	6:08	6:56	7:38	8:38	11:43	12:18	12:43	13:43	16:43	17:18	17:43	18:19	18:43	19:43	-
Cartannaz	6:09	6:57	7:39	8:39	11:44	12:19	12:44	13:44	16:44	17:19	17:44	18:20	18:44	19:44	-
<b>POUILLEY-LES-VIGNES</b>															
Grosse Aige	6:10	6:58	7:40d	8:40	11:45	12:20	12:45	13:45	16:45	17:20	17:45	18:21	18:45	19:45	-
<b>SERRE-LES-SAPINS</b>															
Horizon	6:11	6:59	7:41	8:41	11:46	12:21	12:46	13:46	16:46	17:21	17:46	18:22	18:46	19:46	-
La Faye	6:12	7:00	7:42	8:42	11:47	12:22	12:47	13:47	16:47	17:22	17:47	18:23	18:47	19:47	-
École	6:13	7:01	7:43	8:43	11:48	12:23	12:48	13:48	16:48	17:23	17:48	18:24	18:48	19:48	-
Gare	6:14	7:02	7:44	8:44	11:49	12:24	12:49	13:49	16:49	17:24	17:49	18:25	18:49	19:49	-
Vorin	6:15	7:03	7:45	8:45	11:50	12:25	12:50	13:50	16:50	17:25	17:50	18:26	18:50	19:50	-
La Machotte	6:16	7:04	7:46	8:46	11:51	12:26	12:51	13:51	16:51	17:26	17:51	18:27	18:51	19:51	-
<b>FRANÇOIS</b>															
Mairie	6:18	7:06	7:48	8:48	11:53	12:28	12:53	13:53	16:53	17:27	17:53	18:28	18:53	19:53	-
La Vierge	6:20	7:08	7:50	8:50	11:55	12:30	12:55	13:55	16:55	17:31	17:55	18:30	18:55	19:55	-
Z.I.	6:22	7:10	7:52	8:52	11:57	12:32	12:57	13:57	16:57	17:33	17:57	18:32	18:57	19:57	-
Gare SNCF	6:24	7:12b	7:54b	8:54	11:59	12:34	12:59	13:59	16:59b	17:35c	17:59b	18:35	18:59	19:59	-
<b>BESANÇON</b>															
UFR Médecine Pharma	6:27a	7:15a	7:57a	8:57a	12:02a	12:40a	13:02a	14:02a	17:02a	17:40a	18:02a	18:40a	19:02a	20:02a	-
René Char	-	7:18	8:00	9:00	12:05	-	13:05	-	17:05	-	18:05	-	19:05	-	-
Châteaufarine	-	7:23	8:05	9:05	12:10	-	13:10	-	17:10	-	18:10	-	19:10	-	-

a : correspondance possible avec les lignes de tram T1 et T2

c : correspondance avec la ligne 58 à destination de Mazerolles-le-Salin

b : correspondance possible avec le TER Lons-le-Saunier <> Besançon en gare de François

d : correspondance avec les lignes 62 et 63

## Les parkings relais



### Parkings Relais

Pas de souci de parking, ni d'embouteillage !

Hauts du Chazal - Temis - Fort Benoît - Micropolis - Ile de France\*

Les P+R Ginko permettent de stationner sa voiture et de rejoindre rapidement sa destination en bus ou en tram.

*\* réservé aux abonnés Ginko*

**Parking gratuit pour les abonnés Ginko,  
accessible 7j/7 – 24h/24**

Stationnement Parking Relais **4,30€ \***

+ PASS bus&tram 24h

pour tous les occupants de la voiture (*jusqu'à 7 personnes*).

*\* hors coût du support*

Facile,  
pratique,  
économique !

Damiana SIRON  
Conseillère Municipale  
Référente Transport en Commun

## Entretien des espaces verts des bandes de servitude de gaz

GRT gaz, filiale du groupe Gaz de France, est en charge de l'exploitation et de la commercialisation du plus long réseau de transport de gaz naturel en Europe, plus de 32 000 km sur le territoire français.

Dans le cadre de l'entretien des emprises de servitude au voisinage de ses canalisations de transport, GRT Gaz a confié la réalisation de ces prestations à la société SEFA Environnement, spécialisée

dans le débroussaillage, le désherbage et l'abattage d'arbres.

Les travaux relatifs à ces entretiens **débuteront en janvier 2019 pour se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'avril.**

Durant cette période les agents vont intervenir sur les parcelles afin de maintenir la sécurité des installations de GRT Gaz.

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :  
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11  
Télécopie : 03 81 59 91 41  
Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

Permanence des élus (Maire ou adjoints)  
A la mairie :  
Le mercredi de 18h15 à 19h15  
Le samedi sur rendez-vous

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)  
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon  
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
<b>Dimanche</b>	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20